

LIBRARY

## Il importe de s'opposer à l'extension du protectionnisme

par Wilhelm Haferkamp, Vice-président de la Commission des Communautés européennes.

La Conférence ministérielle du GATT (24-29 novembre 1982) s'est achevée sans éclat. Les 88 ministres ou délégations ministérielles qui s'étaient rendus à Genève à cette occasion se sont, tous sans exception, prononcés en faveur d'un libre-échange accru et contre le protectionnisme dans le monde. La déclaration finale, adoptée d'un commun accord après de longues négociations de jour et de nuit, oblige tous les Etats parties au GATT à mettre tout en œuvre pour combattre les pressions protectionnistes, d'où qu'elles viennent.

Un engagement politique à une époque difficile, un rappel des règles de base éprouvées du GATT, un programme de travail pour éclaircir la situation dans des domaines contestés tels que les mesures de sauvegarde et l'agriculture : à Genève, il n'était pas possible d'aboutir à un résultat plus substantiel.

### Les espoirs

Certains avaient espéré bien davantage :

□ un engagement juridiquement contraignant à ne plus prendre dorénavant de mesures enfreignant, directement ou indirectement, les règles du GATT (par exemple, accords d'autolimitation ou entraves administratives aux importations) et à supprimer graduellement les mesures existantes qui enfreignent les règles du GATT, comme par exemple les restrictions quantitatives aux importations;

□ un engagement à supprimer ou du moins à geler les

subventions à l'exportation dans le secteur agricole (qui, actuellement, sont admises par le GATT);

□ une inclusion graduelle des services dans la discipline du GATT, qui, actuellement, ne s'applique qu'à la circulation des marchandises;

□ un accord sur le point — controversé depuis plusieurs années — de savoir si les mesures de sauvegarde de politique commerciale (par exemple, le relèvement temporaire des droits de douane ou l'instauration de contingents) peuvent être appliquées erga omnes ou sélectivement, c'est-à-dire uniquement à l'égard des principaux pays exportateurs.

On n'est pas parvenu à recodifier le GATT. Les experts en matière de politique commerciale ont été chargés de réviser, au cours des 12 ou 24 prochains mois, les règles existantes, surtout dans les domaines de l'agriculture et des clauses de sauvegarde.

La Conférence n'a pas été en mesure de donner le signal d'une libéralisation plus poussée du commerce mondial. Longtemps déjà avant la Conférence, la Communauté européenne avait considéré cet espoir comme



peu réaliste. Son point de vue a été qu'il importe actuellement de s'opposer à une extension du protectionnisme et de respecter les obligations correspondantes du document final de la Conférence. C'est ce point de vue (sans illusions) qui a recueilli l'adhésion des partenaires de la Communauté.

De nos jours, certains donnent souvent à l'opinion publique l'impression qu'il n'y aurait plus de libre-échange à l'échelle mondiale. Rien n'est plus faux ! Jamais auparavant les marchandises n'ont pu circuler sur la terre aussi libres d'entraves. Jamais auparavant la

concurrence internationale n'a été plus intense, du moins en Europe et en Amérique du Nord. Jamais auparavant les droits de douane n'ont été plus bas dans les pays industrialisés — et dans quelques rares pays en développement. Il suffit de voir l'assortiment de produits offert par les grands magasins ou les maisons de vente par correspondance ! Si le protectionnisme et non pas le libre-échange était la caractéristique déterminante de notre ordre international, cette gamme de produits serait bien plus restreinte. Dans ce cas, il n'y aurait sûrement pas de coutelets ni de motos japonaises, de montres de Hongkong ou de Suisse, de chemises de Corée, etc.

En matière de libre-échange, la Communauté européenne a vraiment très peu à se reprocher : nous importons dans la Communauté deux fois plus de produits industriels que les Etats-Unis et quatre fois plus que le Japon. C'est également vrai dans des secteurs tels que celui des produits textiles, où les échanges sont soumis, dans tous les pays industrialisés, à d'importantes restrictions (avec tous leurs fâcheux épiphénomènes bureaucratiques) !

### Les dangers

Cependant, il n'y a pas lieu de faire preuve d'auto-satisfaction. Il apparaît clairement qu'il y a des lézards dans notre système commercial mondial, édifié d'une manière pragmatique depuis 30 ans. Des dangers le menacent. Le GATT ris-

Suite à la p. 2.

### Dans ce numéro

- 2 Objectifs 83
- 4 Contrats de recherche
- 5 F.E.O.G.A.
- 6 Esprit
- 8 Euronet - Diane
- 10 La retraite
- 11 Zones d'emploi - Pétrochimie - Flanders Technology
- 12 Euroforum
- 20 Publications
- Agenda

Suite de la p. 1.

que d'être vidé de sa substance :

Si 10 % ou plus de la population active est sans travail, tout gouvernement est tenté de créer des emplois supplémentaires en limitant les importations et en encourageant les exportations, notamment à l'égard des pays avec lesquels la balance commerciale est déficitaire. C'est là la raison majeure de la pression protectionniste croissante à l'égard du Japon.

Dans une situation économique globale désespérée, l'appel à la raison dans le domaine de la politique commerciale fait long feu. Il en a été ainsi dans les années 30 et il pourrait à nouveau en être ainsi si le taux de chômage continuait à augmenter et si les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ne parvenaient pas au plus vite à arrêter la spirale infernale.

Si les relations monétaires sont mauvaises, par exemple à la suite de mouvements de capitaux motivés par des considérations politiques, par crainte d'une dévaluation ou en raison d'une manipulation administrative du taux de change, les responsables de la politique commerciale sont amenés à parer au déséquilibre commercial, et ce, fréquemment en recourant à de petits trucs protectionnistes. Il serait préférable de redresser les conditions cadres des échanges, c'est-à-dire de stabiliser le taux de change d'une manière permettant d'équilibrer la balance des paiements courants.

Si, sur le plan de la politique économique, des pays

se sont engagés dans une passe tellement mauvaise qu'ils doivent consacrer la totalité de leurs rentrées en devises au service de la dette et à l'importation d'énergie et de produits alimentaires, il est vain de les inciter à ouvrir davantage leur marché aux produits textiles, parfums ou voitures automobiles étrangères. Dans ce cas, il s'impose d'abord de réviser la politique économique.

Si, à la crise économique globale, viennent s'ajouter des faiblesses en matière de concurrence dans certains secteurs, qui risquent de provoquer des suppressions d'emplois, l'appel à des mesures de protection dans le domaine de la politique commerciale est vraiment provoqué. On peut aisément citer de nombreux exemples de tels secteurs dits „sensibles”. Quel producteur ne préférerait pas produire et vendre dans un marché aussi protégé que possible !

Un concours de circonstances adverses, tel que nous n'en avons jamais connu depuis un demi-siècle en Europe (ni aux Etats-Unis) explique l'intensité des pressions protectionnistes qui sont exercées actuellement. Ceux qui ont réussi jusqu'ici à empêcher une rupture des digues n'en ont que plus de mérites. Il y a bien eu ça et là quelques fissures. Il existe des accords d'autolimitation pour les produits textiles et l'acier. Certains pays exportateurs se sont engagés „volontairement” à faire preuve de modération en ce qui concerne leurs exportations de produits „sensibles”.

Cependant, les courants commerciaux ne s'en sont

pas trouvés réduits; on n'a fait que freiner le rythme de l'expansion. Au lieu d'enregistrer un taux de croissance de 20 à 30 % par an, les exportations — ainsi freinées — n'augmentent plus que de 3 à 5 % par an. Les puristes pourraient y voir une infraction aux règles sacro-saintes de la concurrence internationale. Les hommes politiques réalistes diront que, sans cette réduction du taux de croissance des exportations, des régions et des secteurs industriels entiers auraient, d'ici quelques années, complètement disparu de la carte, sans aucune chance de reconversion ou d'adaptation.

Toutefois, l'homme politique réaliste doit aussi reconnaître que de nombreuses petites fissures finissent par provoquer la rupture des digues. Si l'on continue à prendre les nombreuses mesures protectionnistes plus ou moins déguisées que l'on a prises au cours des dix dernières années, nous nous trouveront, au plus tard en 1990, en présence d'une nouvelle forme d'ordre commercial international. A ce moment-là, les courants commerciaux seront, tout comme en Europe de l'Est, davantage influencés par des facteurs politiques et plus réglementés d'une manière bureaucratique : les produits textiles et l'acier représentent des avertissements exemplaires à cet égard !

Une telle évolution ne nous apportera — tôt ou tard — que des inconvénients à nous tous. Il suffit de jeter un coup d'œil dans les pays qui ont soumis leur commerce extérieur à une telle réglementation.

Tout comme le Japon, la Communauté européenne n'a pas d'autre choix que d'exporter ses produits industriels. C'est la seule manière dont ils peuvent couvrir leur besoins en énergie et en matières premières.

En revenir à une „forteresse européenne” ne constitue pas une réponse à une compétitivité insuffisante, même si plus d'un rêve à cette possibilité. Sans concurrence internationale, il n'y a pas de compétitivité internationale ni de position en flèche sur le plan technologique.

Si l'on veut que l'Europe ne soit pas reléguée au rang d'une puissance économique de troisième classe, il faut :

être disposé à entreprendre des transformations de caractère technique, économique et social;

pouvoir et vouloir réagir d'une manière souple aux modifications de l'économie mondiale;

manifester la volonté politique de continuer à se prononcer en faveur d'un système commercial ouvert et de ne pas se réfugier derrière une muraille protectionniste.

Les chants des sirènes du protectionnisme ont beau être envoûtants, ils n'en mènent pas moins à l'abîme. Tous sont instamment invités à s'opposer à une telle évolution, et pas seulement les responsables de la politique commerciale ! Une politique commerciale ouverte n'est possible que si l'ensemble de l'économie est en ordre !

## Des objectifs précis pour 1983

Le premier trimestre de l'année qui commence sera l'un des plus fructueux que l'Europe ait connu depuis longtemps, et représentera un prélude heureux à l'ensemble de ce 1983 qui s'annonce si important pour la construction communautaire.

### Le calendrier des actions

Regardons. Les chefs de gouvernement réunis à Copenhague ont estimé „d'un commun accord, qu'il conviendrait d'arrêter un calendrier pour des actions spécifiques à mener au niveau

communautaire afin de compléter les efforts parallèles entrepris au niveau national par chacun des Etats membres”. Ils ont chargé le Conseil à Bruxelles :

de prendre une décision au plus tard à la fin mars 1983 sur les mesures prioritaires proposées par la

Commission pour renforcer le marché intérieur.

d'accélérer l'adoption des propositions actuelles et futures de la Commission dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de l'énergie.

d'arrêter rapidement une décision sur la proposition

de la Commission d'augmenter de 3 nouveaux milliards d'Ecus la dotation du „Nouvel Instrument Communautaire” (facilités Ortolli).

□ d'examiner en priorité les propositions de la Commission portant sur les voies et moyens de garantir aux jeunes une formation professionnelle ou un premier emploi, et sur la réorganisation du temps de travail.

La Commission a de quoi être satisfaite de ce programme : il reprend pour chaque point ses propositions, en approuvant implicitement ses initiatives. *Toutes les mesures envisagées se situent, plus ou moins directement, dans la stratégie à mettre en œuvre pour combattre le chômage et pour relancer l'économie.*

Le Conseil Européen a-t-il découvert le marché commun ? Ce n'est pas une banalité. Il est arrivé que plusieurs pays communautaires, pour faire face aux difficultés internes, ont multiplié les entraves aux importations en provenance non seulement des pays tiers, mais aussi du restant de la Communauté. C'est une erreur, c'est une folie : pour une protection apparente et en tout cas momentanée du marché national, l'on compromet toute perspective de développement futur. Les industries européennes peuvent élaborer des projets d'investissements et de développement si elles ont la garantie de pouvoir compter sur un marché de 250 millions de consommateurs, dans lequel les marchandises circulent librement. Si cette certitude n'existe plus, aucun programme industriel n'est possible.

#### Les investissements

La deuxième orientation retenue par les Chefs de gouvernement concerne la relance de l'investissement, indispensable pour améliorer la compétitivité de l'industrie européenne face à la concurrence internationale et pour créer de nouveaux emplois. Les stratégies à mettre en œuvre dépendent essentiellement des Etats

membres, selon des orientations coordonnées définies par le Conseil „Economie/finances” et reprises par les chefs de gouvernement. Mais la Communauté en tant que telle peut aussi agir ; tout d'abord, bien entendu, en créant le véritable marché intérieur qui incitera les entreprises à investir, comme déjà indiqué ; mais aussi par l'élargissement et l'amélioration de ses propres instruments financiers, et notamment du NIC, qui a la tâche spécifique de financer les investissements productifs. Les Chefs de gouvernement ne se sont pas limités à en réclamer de façon générique le renforcement : ils ont explicitement repris le chiffre de 3 milliards d'Ecus — proposé par la Commission — comme dotation supplémentaire, en plus des disponibilités actuelles. Le NIC recueille sur les marchés des capitaux (y compris dans les pays arabes, ou au Japon) les capitaux vagants, il les recycle et les destine aux investissements.

#### Les projets pilotes

Le troisième point retenu par les Chefs de gouvernement concerne une vaste gamme d'actions communautaires visant à réaliser en commun certaines recherches, à mettre à la disposition des entreprises des réseaux de données, à financer des „projets pilote” dans les domaines de l'énergie et de l'innovation, dont les résultats seront ensuite librement disponibles pour tous.

#### Les mesures sociales

La quatrième orientation couvre des mesures spécifiques de caractère social. En général, les „Dix” n'aiment pas les aides à la création d'emplois artificiels, car ces emplois disparaissent dès que les aides se terminent.

La seule voie pour créer des emplois durables est celle de la relance des investissements et de l'activité. Mais ceci ne signifie pas que rien ne doit être fait sur le plan social. Au contraire, les

Chefs de gouvernement citent explicitement la garantie pour les jeunes, à l'issue de la scolarité obligatoire, de bénéficier soit d'une expérience immédiate de travail, soit d'une formation supplémentaire. Et ils citent la réorganisation du temps de travail, visant à mieux distribuer dans toute la population le travail disponible. Les propositions de la Commission sont disponibles.

#### La relance interne

D'autres dossiers ont autant d'importance que celui de la relance économique et la lutte contre le chômage, et entretemps les Institutions communautaires continueront à les étudier et à les faire avancer.

Sur le plan *communautaire interne*, il faut citer surtout les problèmes budgétaires, sous leur double aspect : dispositions visant à régler le „problème anglais” pour les prochaines années ; l'augmentation des ressources propres. Sur le premier aspect, la Commission a présenté des suggestions, en considérant que l'excès de la participation du Royaume-Uni aux dépenses communes se prolongera en 1983 et en 1984, rendant nécessaire le maintien de la „compensation budgétaire” en sa faveur. Quant au second aspect, la Commission a déjà annoncé qu'elle va proposer prochainement le dépassement du plafond actuel des recettes appartenant à la Communauté, afin que celle-ci puisse faire face au développement des politiques communes et aux exigences du nouvel élargissement (Espagne et Portugal).

#### L'ouverture au monde

Sur le plan des *relations avec le reste du monde*, la CEE doit tout d'abord dépasser ses incertitudes actuelles à propos des négociations sur les adhésions de l'Espagne et du Portugal. Le „oui” politique à ces adhésions doit se traduire en un comportement conforme à l'objectif.

La définition de relations commerciales et économiques plus harmonieuses avec les Etats-Unis et le Japon représente le deuxième objectif „externe” de la Communauté. C'est un objectif lié à la politique commerciale, à la lutte contre le protectionnisme, au maintien du libre échange international, et en même temps à l'amélioration de la compétitivité industrielle européenne.

Le troisième objectif „externe” fondamental concerne la rédefinition de la politique communautaire de coopération avec le tiers monde, en commençant par la préparation des négociations sur une nouvelle Convention avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). A ce sujet également, la Commission Européenne a formulé des orientations et des suggestions („mémoire Pisani”) qui sont à l'étude des Gouvernements.

★ ★ ★

Les projets, on le voit, sont nombreux. Les sujets de préoccupation aussi, car dans la plupart des cas la CEE est „obligée” de se prononcer : ce ne sont pas des dossiers qui puissent être reportés d'une année à l'autre. Sans accord sur les ressources propres et sans solution claire et définitive au „problème budgétaire anglais”, la Communauté entrerait en crise à cause d'un désaccord fondamental sur la manière de se financer elle-même ; elle serait alors dans l'impossibilité de maintenir la politique agricole et les autres politiques qui représentent sa substance même. L'absence d'orientations fermes sur les adhésions de l'Espagne et du Portugal provoquerait des déchirements. La définition de la nouvelle politique de coopération au développement est urgente. En cas d'échecs sur ces points, et si le „calendrier” des Chefs de Gouvernement n'est pas respecté, la Communauté pourrait éclater. L'enjeu, c'est donc l'existence même de l'unité européenne.

Ferdinando Riccardi

# Contrats de recherche et d'étude

EUR info vous présente régulièrement des tableaux reprenant les bénéficiaires des contrats d'étude et de recherche, accordés par la Commission des CE à des laboratoires, des universités ou des chercheurs belges.

La Fondation Universitaire Luxembourgeoise (F.U.L.) vient d'obtenir un contrat avec la Commission européenne à concurrence de 25 % du coût total du projet, soit 1.020.000 FB. Ce projet, d'une durée de trois ans, consiste à réaliser une étude expérimentale de l'épuration des rejets domestiques par des marais artificiels.

Il s'agit d'une étude comparative du rôle des trois grandes communautés d'organismes impliqués dans l'épuration par voie naturelle (algues, bactéries, macrophytes).

L'étude sera réalisée sur les cinq cascades de la station de Viville. Le travail aura lieu durant les périodes de végétation en 1982 et 1983.

La méthodologie utilisée permettra d'apprécier, à la cadence de deux campagnes de prélèvements par mois, le cycle de l'eau, le cycle des éléments chimiques, certaines caractéristiques importantes de la qualité de l'eau, le bilan des biomasses et des minéralomasses.

L'étude subventionnée par le budget Recherche, de la Commission européenne est effectuée en collaboration étroite entre la F.U.L. et l'Université de Metz (France).

L'équipe de la F.U.L. prendra en charge la mise en place et la maintenance des cascades et de leurs équipe-

ments annexes, et, assurera l'étude des bilans et des cycles. Le laboratoire de l'Université de Metz étudiera la fixation des bactéries et des algues sur supports immergés et analysera microbiologiquement les eaux.

La Fabrique Nationale d'Herstal a également bénéficié d'un contrat d'étude et de recherche. La Commission intervient pour 49 % du coût total de l'étude, soit : 2.430.000 FB. L'étude consiste à rechercher un procédé de recyclage des bouteilles de plastique transparent.

Cette étude serait effectuée en plusieurs séquences. La première est une étude statistique du comportement socio-économique des consommateurs à qui l'on demanderait de déposer les bouteilles en plastique usagées dans des containers disposés sur les parkings de

grandes surfaces. Cette étude statistique approfondie servira de source d'approvisionnement à la recherche de réutilisation.

Dans un deuxième temps, il faudra préparer les déchets collectés. Cette préparation permettra de tester le broyage des déchets, leur séparation éventuelle par famille, leur séchage, après lavage, si nécessaire.

Une troisième opération serait la récupération et la granulation sur les machines F.N. - CRIF de recyclage.

Ensuite il faudra concevoir un moule d'injection pour une pièce qui peut être fabriquée à partir des différents déchets. Sur le moule on indiquerait : „Made from mixed recycled plastics" et „Sponsored by the E.E.G.".

La pièce recyclée pourrait alors être commercialisée dans les grandes surfaces.

(Publiés le 16 novembre 1982)

Bénéficiaires	Description du projet	Durée	Intervention CE (+ part du total)
U.C.L.	Production de méthane, à l'échelle pilote, par digestion anaérobie d'algues.	24 mois	13.225.000 FB (49 %)
F.N. HERSTAL S.A.	Recherche d'un procédé de recyclage des bouteilles de plastique transparent.	14 mois	2.430.000 FB (49 %)
Service de Programmation de la Politique scientifique (Bruxelles)	Travaux relatifs à la modélisation de la demande énergétique en Belgique.	24 mois	3.500.000 FB (49 %)
C.E.N. (Mol)	Etudes économiques d'échanges énergétiques entre usines situées dans le même zoning industriel.	24 mois	5.888.000 FB (49 %)
C.E.N. (Mol)	Etude „in vivo" de gène cellulaires radioactives.	36 mois	4.007.250 FB (25 %)
Fondation Universitaire Luxembourgeoise	Etude expérimentale de l'épuration des rejets domestiques par des marais artificiels.	36 mois	1.020.000 FB (25 %)
Université de Liège	Etudes comparatives de traces de gaz dans la stratosphère.	24 mois	870.000 FB (25 %)
Didier et Associates (Bruxelles)	Actualisation, amélioration et supplément de l'inventaire des mesures publiques directes et indirectes de promotion de la R et D industriels dans les pays membres.	---	1.607.000 FB (100 %)
Clinique St. Luc (Bruxelles)	Evaluation du programme communautaire radioprotection.	6 mois	20.000 FB par expert
Institut Von Karman	Mise en œuvre des méthodes de l'analyse statistique de signaux pseudo-aléatoires.	12 mois	900.000 FB (80 %)

# FEOGA

## Fonds européen d'orientation et de garantie agricole

(2ème tranche 1982 : amélioration structurelle)

Bénéficiaires	Buts	Coûts totaux (millions de FB)	Montants concours CEE (millions de FB)
Vlees Verstrep N.V. (Geel)	Rationalisation et extension d'un atelier de découpage de viande	13.500.000	3.275.000
N.V. Kaasmakerij (Passendale)	Développement d'une fabrique de fromage	53.970.760	8.074.486
Eupener Genossenschaftsmolkere (Lontzen)	Extension d'une entreprise laitière	68.041.984	11.969.872
S.V. Tuco (Merelbeke)	Rationalisation d'une coopérative de vente de produits de jardins non comestibles	4.678.903	1.169.725
Soc. Fromagerie de l'Entre Sambre et Meuse (Chimay)	Construction d'une fromagerie	70.050.000	10.492.500
Eurolac (Moorslede)	Modernisation d'une entreprise laitière	65.739.985	7.862.789
S.A. Les Nutons (Marche)	Modernisation d'une fabrique de produits de viande	12.450.000	2.746.590
N.V. Dicogel (Staden)	Extension d'une entreprise de conservation frigorifique de légumes	106.510.668	16.000.000
N.V. Westfro (Staden)	Extension d'une entreprise de conservation frigorifique de légumes	143.064.275	15.000.000
N.V. Ardovries (Ardoioie)	Extension d'une entreprise de conservation frigorifique de légumes	131.325.389	14.000.000
N.V. Aan- en verkoop- vennootschap van de Belgische Boerenbond (Leuven)	Rationalisation et modernisation d'une entreprise de traitement et de production d'œufs	34.350.000	8.587.500
Upeco C.V. (Grimbergen)	Extension d'un espace de stockage dans une laiterie	26.376.910	4.755.382
Pingo N.V. (Stevoort Hasselt)	Rationalisation d'un abattoir de volailles	50.577.000	10.671.191
Lilac (Zonhoven)	Extension d'une entreprise laitière	49.271.522	7.584.342
Maertens N.V. (Zedelgem)	Modernisation d'une entreprise de conservation de légumes	11.362.780	2.567.595
Dewitte S.A. (Bruxelles)	Construction d'un complexe industriel destiné au traitement de la viande	95.010.000	23.627.500
Eierveiling Poederlee P.V.B.A. (Lille)	Modernisation d'une station d'emballage d'œufs	5.610.000	701.972
La Hesbignonne S.C. (Wareme)	Construction d'une unité de stockage et de triage de céréales	31.654.224	7.913.556
Siroperie Meurens (Herve)	Modernisation d'une siroperie	10.586.792	2.500.000

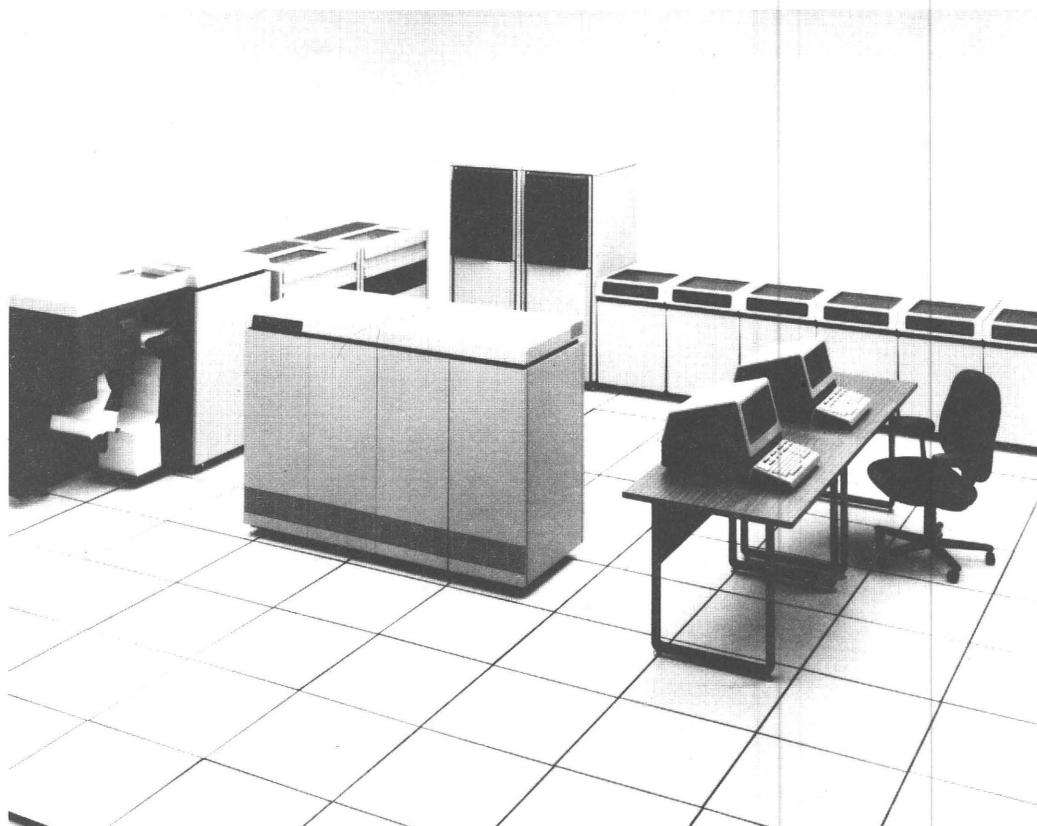
# Un nouvel „Esprit” européen pour l'informatique

Nous sommes habitués au spectacle de l'intervention des gouvernements et de la Communauté européenne lorsque des secteurs industriels comme l'acier, la construction navale, les textiles sont en difficulté. Ce qui est nouveau c'est que les gouvernements soient préoccupés par une industrie dont le taux de croissance est de 10 % par an dans le monde. L'industrie des technologies de l'information en Europe connaît une expansion encore plus rapide. Avec un taux de 13 % par an, elle devrait égaler en 1990 l'actuel produit national brut du Royaume-Uni. L'industrie progresse si rapidement que la moitié environ des produits qui sont sur le marché aujourd'hui n'existaient pas il y a trois ans.

## La troisième révolution

L'effondrement d'AEG Telefunken, le géant allemand de l'électronique, n'est qu'un des signes indiquant que l'industrie européenne de l'électronique est sérieusement menacée par la concurrence japonaise et américaine. La Commission européenne est convaincue que ce n'est pas seulement dans le domaine de la production en masse de produits électroniques que les entreprises européennes telles qu'AEG sont en difficulté, mais également dans le domaine de la recherche et développement qui crée la troisième révolution industrielle. Il s'agit notamment de la production de microprocesseurs, d'ordinateurs, de logiciels (software), de télécommunications, de bureautique, de conception et de production assistées par ordinateur et en fait de l'application de la technologie de la micro-électronique à pratiquement tous les aspects de la vie moderne.

L'Europe fournit moins de 15 % du marché mondial des microprocesseurs. Le Japon et les Etats-Unis fournissent chacun 40 % bien que l'on estime que la CEE dans son ensemble a consacré 470 millions de dollars au développement et le Japon 240 millions. De même, les



chercheurs japonais déposent quatre fois plus de brevets que les chercheurs de la CEE, bien que la CEE dépense deux fois plus en recherche que le Japon. Simultanément, dans les domaines de la technologie avancée, l'Europe devient de plus en plus dépendante à l'égard des licences en provenance de l'extérieur de la Communauté européenne. Dans la situation actuelle, détiennent 40 % seulement du marché européen des technologies d'information des entreprises locales et l'Europe dépend des fournitures extérieures pour 65 % de ses circuits intégrés. Dans le seul secteur des ordinateurs „main frame”, I.B.M. a un chiffre d'affaires qui dépasse celui des dix plus importantes sociétés européennes réunies.

## Esprit

Le conflit sur le gazoduc sibérien a mis crûment en

lumière les risques de la dépendance à l'égard des sources extérieures d'approvisionnement aussi bien pour les composants que pour le savoir faire technologique. A l'échelon national, plusieurs initiatives ont été annoncées cette année. La plus importante est le plan français visant à consacrer 20 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années à de nouveaux investissements dans l'industrie électronique dans une large mesure nationalisée.

Plusieurs initiatives ont également été lancées par la Commission européenne au cours des deux dernières années telles que le programme pluriannuel dans le domaine de l'informatique. Toutes ces mesures sont largement dépassées par une nouvelle entreprise sans précédent : le programme stratégique européen de recherche et développement dans le domaine des technologies de l'information (ESPRIT).

Il diffère nettement de tout ce qui a jamais été entrepris par la Communauté européenne dans le domaine de la R & D. Il vise à coordonner la recherche à long terme menée par les plus importantes entreprises électroniques d'Europe au cours de la prochaine décennie. La Commission espère que de cette manière les handicaps fondamentaux dont souffre l'industrie disparaîtront.

Les Européens souffrent des doubles emplois en matière de recherche qui, divisée en de trop nombreuses unités, ne réussit pas à atteindre la „masse critique” nécessaire pour faire front aux efforts coordonnés des Japonais. Cette absence de cohésion affecte les politiques de marchés publics, les normes et les qualifications professionnelles. Tous ces éléments s'opposent à la création des économies d'échelle nécessaires pour être compétitifs.

Esprit réunira autour d'une table non seulement des gouvernements nationaux, mais aussi ICL, GEC et Plessey du Royaume-Uni; Siemens, AEG et Nixdorf de la République fédérale d'Allemagne, CII-Honeywell-Bull, Thompson-CSF et CIT-Alcatel de France; Olivetti et SET d'Italie; Philips des Pays-Bas. L'impact ne se limitera donc pas aux travaux de recherche eux-mêmes, mais créera une nouvelle prise de conscience sur la façon dont les industries européennes peuvent travailler ensemble.

#### La R & D

La plupart des programmes R & D que la Commission a lancés dans le passé ont réunis des établissements de recherche financés par les gouvernements qui travaillaient dans des domaines tels que la sûreté nucléaire ou ils prévoyaient l'octroi d'aides et de prêts à des recherches menées par deux ou trois entreprises de différents Etats membres dans le cadre de projets uniques sélectionnés. Le programme Esprit diffère radicalement de ce type de coopération. Il durera dix ans, concernera davantage d'entreprises plus importantes et disposera d'un budget total d'un milliard de dollars.

Il sera également financé pour moitié par les entreprises elles-mêmes et pour moitié sur le budget de la Communauté européenne. Au lieu de le faire contrôler par des fonctionnaires de Bruxelles, il est proposé de créer un comité indépendant composé de membres des milieux industriels pour gérer le programme. La Commission estime qu'elle n'a pas les compétences et le personnel nécessaires.

Les Etats membres ont approuvé le programme lors de la réunion de novembre des ministres de la recherche scientifique. Il est envisagé de consacrer 990 millions de FB (50 % alloués par la communauté et 50 % par les entreprises concernées) à une série de projets qui permettent d'acquérir l'expérience nouvelle pour organiser ce type de collaboration, afin que l'ensemble du programme puisse être correctement planifié.

#### L'application en 1983

Les projets sont en mesure de débuter en 1983, six mois seulement après la première approbation du programme en juin dernier. A titre comparatif, le programme quadriennal de R & D en micro-électronique, qui a été approuvé en mars

dernier, était en préparation depuis trois ans.

Les projets pilotes pour lesquels des appels d'offres ont été lancés et clôturés le 21 février 1983 comprennent notamment la micro-électronique avancée, c'est-à-dire les circuits à très haute densité d'intégration (VLSI), la technologie du logiciel, le traitement avancé de l'information qui permettront aux ordinateurs de répondre à la voix; la bureautique, par exemple le développement des technologies pour le traitement multi-média d'un ensemble intégré de textes, d'images et de voix et des projets dans le domaine de la production intégrée par ordinateur.

Tous ces domaines de recherche précompétitive seront approfondis dans le programme Esprit complet: production et mise au point de circuits intégrés individualisés, mise au point de la quatrième et de la cinquième générations d'ordinateurs qui implique en fait la création d'une intelligence artificielle, ordinateurs qui peuvent résoudre les problèmes avec une certaine indépendance et qui répondent au langage au lieu de répondre à des entrées laborieusement préparées; mise au point de systèmes de logiciels portables, c'est-à-dire qui peu-

vent être utilisés pour différentes tâches sur des matériels différents; nouvelles percées dans les systèmes de classement et d'extraction de documents dans le travail de bureau ainsi qu'automatisation dans l'usine.

Esprit ne remplacera pas les programmes nationaux et ne créera pas une sorte d'entente, mais il donnera une dimension européenne à de nombreuses entreprises qui risquent de perdre la bataille visant à conquérir une part importante des marchés européens et mondiaux des nouvelles technologies et qui risquent donc d'être reléguées au second rang.

Jasper Becker

## Agenda

**17.1 :** Connaissance et vie, Liège; **18.1 :** Institut d'Etudes Européennes (U.L.B.); **19.1 :** Lunch-débat Maison de l'Europe; **20.1 :** Société Royale Belge des Ingénieurs et Industriels Ministère des Finances; **21.1 :** Institut Technique Provincial (Boom), Ministère des Finances; **25.1 :** Journée d'étude universitaire pour les étudiants en Droit; **26.1 :** K.V.L.V. (Herselt); **27.1 :** K.V.L.V. (Herselt) Mouvement socialiste gauche européenne; **2.2. :** U.F.S.I.A. Europakring Antwerpen; **4.2. :** Notre-Dame des Champs, (Bruxelles); **16.2 :** I.P.O.V.O.; **25.2 :** Réalités européennes du Présent.

## Etudes européennes

Il est possible de suivre des études européennes à Charleroi en vue d'obtenir un certificat d'Etudes Européennes. Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions: Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut, Rue Arthur Warocqué 83, 7100 La Louvière ou Centre Universitaire de Charleroi c/O Mme Mercier, Avenue Général Michel 1B, 6000 Charleroi.



Le 18 janvier, la journée d'étude organisée pour l'Institut d'Etudes européennes de l'ULB avait comme thème „L'Europe dans les Relations Est-Ouest”, d.g. à dr. : L. Radoux, parlementaire européen, G. Goriely, professeur de l'Institut, H. Van Wambeke, parlementaire belge, J. Poorterman, directeur du Bureau d'Information, M. Vanden Abeele, directeur de l'Institut.

# EURONET DIANE : la télécommunication de l'européen

Vous êtes „chef de produit” d'une usine de margarine au Danemark, et vous voulez étendre vos ventes au Proche-Orient : afin de pouvoir prouver en permanence à vos clients musulmans que votre margarine ne contient pas de porc, vous êtes à la recherche d'un procédé infaillible de détection de toute graisse animale dans les huiles végétales qui constituent votre matière première ...

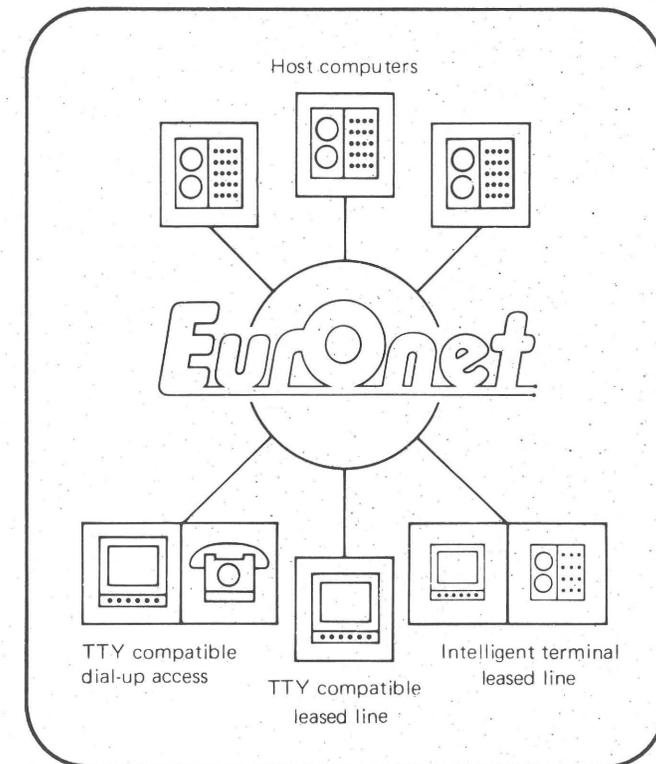
En Flandre, vous avez eu l'idée d'utiliser l'eau (chaude) de refroidissement d'une centrale nucléaire pour créer un élevage d'écrevisses, et avant d'investir, vous voulez vous assurer que le projet est économiquement viable...

Vous dirigez un petit élevage de poulets en Italie du nord, et voudriez vous initier aux techniques de conservation de la viande de volaille à l'air libre...

Dans ces trois cas, il vous manque „l'ingrédient invisible”, c'est à dire l'information exacte, aussi spécialisée qu'indispensable, nécessitant des journées de fastidieuses recherches à travers fichiers et revues spécialisées. Un temps dont vous ne disposez pas — d'autant que fichiers ou revues peuvent se trouver à des centaines de km de chez vous... Cependant si votre solution existe, un des moyens les plus sûrs d'y accéder est EURONET DIANE, le réseau de télécommunication conçu sur l'initiative de la Commission Européenne, qui ouvre pour la première fois à plus de 300 millions d'utilisateurs potentiels les services de 300 banques de données, dans 15 pays du vieux continent (les 10 Etats membres de la CEE, la Suisse, l'Espagne, le Portugal, la Suède et la Finlande).

En interrogeant parmi les banques de données celle qui concerne votre problème, par l'intermédiaire d'un terminal relié à EURONET, il vous suffira d'un quart d'heure pour avoir votre réponse.

Ainsi le chef de produit danois trouvera le test dont il a besoin (mis au point à Zeist aux Pays Bas quelques



années plus tôt, basé sur la „chromatographie en phase gazeuse”). Le candidat éleveur d'écrevisses constatera que même la disposition d'une eau chaude quasi-gratuite ne lui laisse guère de chance de soutenir la concurrence turque ou tchèque (il devra renoncer, mais il aura économisé son investissement). Quant à l'aviculteur de la plaine du Po, il trouvera en France une étude sur les effets bactériologiques de la conservation du poulet à l'air libre ...

Sur l'écran du terminal, les informations parviennent si vite, et apparemment si simplement... Pourtant, quand on observe leur cheminement, depuis leur source jusqu'à l'écran du demandeur, on s'aperçoit qu'elles supposent une collaboration étroite entre toute une série de métiers (chercheurs, techniciens, presse spécialisée etc.) de toutes les langues et tous les pays.

Ainsi le test „anti-graisse”, avant de parvenir à l'usine de margarine de Aarhus (Danemark), a-t-il du parcourir des milliers de km en zigzag, depuis Zeist (Hollande) jusqu'à Frascati (près de Rome) au siège de la ban-

que de données, en passant par Hambourg (où l'article scientifique a été publié), Londres (où la Bibliothèque Nationale a détecté l'article), et Reading (où l'IFIS — institut international de l'alimentation, International Food Information Service — a préparé la fiche informatique). Ainsi EURONET DIANE constitue un instrument de diffusion des techniques et des idées à travers l'Europe, d'une puissance inégalable !

#### Le rôle de la Commission

Vers la fin des années 60, il suffisait de regarder de l'autre côté de l'Atlantique pour constater les chances ouvertes à la télécommunication en service public... Et l'avance immense prise par les Etats Unis dans ce domaine. Roland HABER, responsable du serveur (★) „ECHO”, géré par la Commission à Luxembourg, se rappelle : „Chaque pays de la CEE pouvait installer son propre réseau... Des banques pouvaient se monter ça et là, en mettant sur ordinateur une bribe de l'immense vivier d'information que nous avons en Europe, mais aucun Etat ne disposait du

public potentiel assez large pour justifier un tel investissement”.

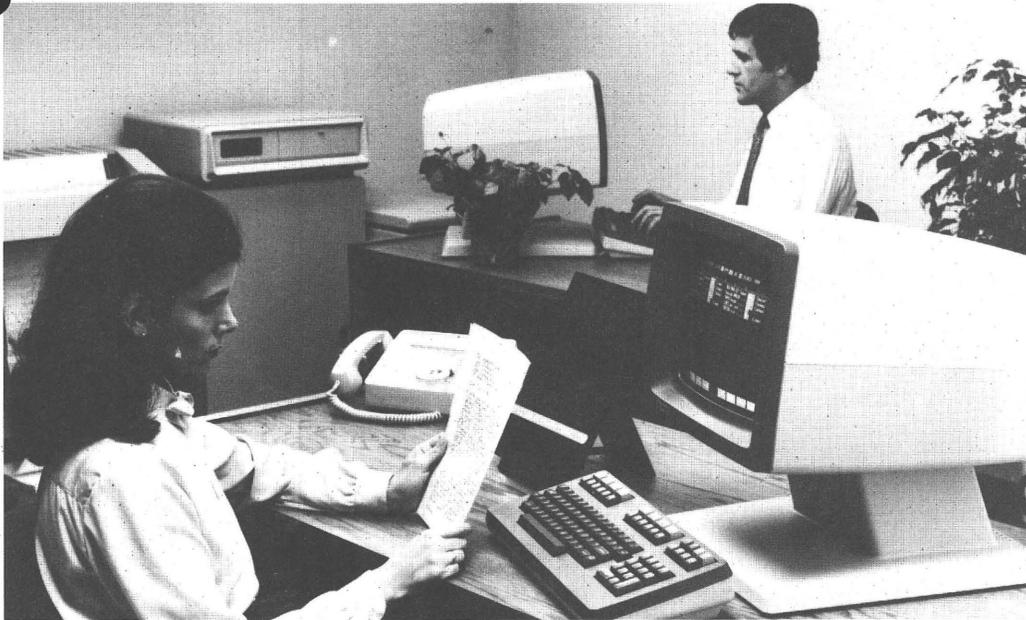
La télécommunication serait donc européenne, ou ne serait pas. On l'a bien compris à la Commission, puis dans les Etats membres, et à la suite d'une résolution du Conseil des ministres de juin 71, la Commission commençait à organiser le réseau de démonstration EURONET DIANE, officiellement inauguré le 13 février 1980.

Dans l'absolu, l'investissement communautaire a été limité : 16 millions d'ECU jusqu'en 1980 (2<sup>e</sup> plan d'action), à quoi s'ajoutent 15 millions entre 1981 et 83. Cependant la Commission n'a pas à proprement parler „construit”, mais co-financé et dirigé ce réseau, en faisant tout un travail de définition de normes et de techniques communes, en collaboration avec les neuf offices des PTT de l'époque, ainsi que la Suisse — qui a participé dès le départ. D'autre part, EURONET et DIANE recouvrent chacun une réalité distincte !

(★) Serveur = entreprise ou organisme entretenant une série de banques de données.

#### EURONET — un réseau en voie de disparition

EURONET, c'est au départ un câble, reliant les 5 „nœuds” de télécommunication de Paris, Londres, Francfort, Rome et Zurich. C'est aussi un système de transmission très performant, d'une capacité de 4.000 communications simultanées, que la France avait introduit dès 1978 sur son propre réseau „Transpac”. Cependant, les jours d'EURONET sont comptés : à mesure que se mettent en place les réseaux nationaux (interconnectés), EURONET disparaît, intégré en eux. Outre le réseau français „Transpac”, sont déjà opérationnels le „PSS” britannique, le „DN1” néerlandais, le „DATEX/P” allemand, et le „BCS” belge, le dernier né (inauguré en novembre 82).



### DIANE, ou les serveurs

DIANE, c'est le „club" des 49 serveurs, actifs sur le réseau EURONET, qui tiennent les 300 banques, ou bases (★★) de données.

La Commission s'efforce de les faire connaître auprès des utilisateurs potentiels, en organisant des séminaires, rencontres, projections de films dans les différents Etats membres... Pour entrer au „club", et jouir de cette promotion collective, une seule condition est imposée aux serveurs : s'engager à fournir leur information d'une manière non-discriminatoire — sans restriction et au même tarif. Mais qui sont ces serveurs ? Leurs origines sont très diverses : à Rome, c'est la Cour de Cassation qui a eu l'idée de stocker sur ordinateur les milliers de décrets italiens.

En France, le CNEOX, spécialisé en recherches appliquées sur le milieu de marin, a établi à Brest le plus important serveur sur le monde de la mer. Mais le tout premier des serveurs se trouve à Frascati, auprès de l'Agence Spatiale Européenne, avec ESA/IRS, qui contrôle 34 banques et 14 millions de données, soit le quart de toutes les données disponibles en Europe ! „En fait", reconnaît M. Haber, „avec la crise, les serveurs doivent à présent prouver leur utilité, trouver leur public. Par exemple, on con-

state qu'ils évoluent massivement de la „base" vers la „banque", qui occupe aujourd'hui 50 % du marché, contre 30 % il y deux ans : c'est pour répondre à la demande, les clients veulent le renseignement direct, pas la référence bibliographique !"

(★★) La banque de données répond directement à la question posée. La base renvoie à l'ouvrage permettant d'y répondre.

### Utilisateurs

Quant aux utilisateurs, leur nombre peut paraître modeste — 3.000 au début 82. Mais il se développe très vite, selon Barry Mahon, chef de l'équipe EURONET DIANE à Luxembourg : „Utilisateurs, et recherches adressées aux serveurs augmentent de 40 % par an. Les clients se répartissent à peu près également entre les administrations, les industries et les universités". Cependant un des cadres de l'équipe voit dans les Américains et les Japonais une autre catégorie de clients assidus : „Quand s'est ouvert à Paris le serveur Téléservice-Questel, 150 abonnements ont été souscrits au Japon, en 45 jours !" Un engouement qui s'explique mieux quand on voit, parmi les données disponibles, celles qui sont dédiées à „l'évolution de 1500 grandes firmes euro-

péennes" ou aux „familles de brevets !"

Coûts et tarifs : Le client néophyte se surprendra peut-être de recevoir, à l'issue du premier mois, deux factures au lieu d'une : c'est qu'il doit payer deux services, la télécommunication (aux PTT) et la banque de données (au serveur). En ce qui concerne la transmission, le tarif commun EURONET est assez modeste : il revient 270 FB de l'heure (soit un 10<sup>ème</sup> environ du coût de la recherche) — indépendamment de la distance, que l'on appelle depuis Copenhague ou Dublin, Athènes ou Montpellier. Le serveur coûte nettement plus cher — de 2.700 FB à 4.500 FB ECU's selon l'entreprise, qui fixe ses tarifs comme elle l'entend. Si l'on tient compte du fait que la recherche moyenne dure une quinzaine de minutes, on peut estimer que chaque interrogation à une banque de données revient, suivant l'Etat membre, à 1.125 à 1.800 FB, sans compter l'investissement de base du terminal, soit environ 45.000 FB.

### Avenir

Comme EURONET, DIANE et ses serveurs seront méconnaissables demain, du fait des bouleversements subis. La Commission continue à les aider à progresser, en participant aux recherches techniques qu'ils ne pourraient assumer seuls. Prio-

rité est donnée au langage informatique, qu'il faut perfectionner pour que le serveur fournisse une réponse „active" et non „passive" au demandeur, l'aidant à orienter plus précisément sa recherche. Autre problème à surmonter : celui des langues nationales : la traduction instantanée (par ordinateur), qu'on espère introduire d'ici quelques années, devrait permettre au médecin français, par exemple, d'interroger DIMDI, le serveur allemand spécialisé dans sa branche. La Commission a aussi annoncé en novembre 82 sa décision de financer des recherches sur les problèmes de transmission du document, qui constituent un „goulet d'étranglement" au développement de la télécommunication. Il s'agirait de fournir au client le document complet, soit instantanément (par terminal à „impression"), soit à très bref délai. Mais le plus grand changement, tenant compte de tous ces progrès techniques, viendra de la „télématique", c'est-à-dire de l'utilisation de la TV familiale comme terminal, avec un clavier simplifié, couplé au téléphone. De la sorte, le nombre des clients pourrait passer à plusieurs centaines de milliers en peu d'années, et la télécommunication influencerait directement les habitudes de travail, d'études et de loisirs du grand public... Dès à présent, quelque chose de fondamental a changé avec l'apparition d'EURONET DIANE : désormais le „pouvoir informatique", qui était réservé hier aux seules administrations et grandes entreprises (multinationales), est accessible à tous. Mais au départ, quand la Commission préparait EURONET DIANE, dans les années 70, qui aurait pu se douter de toutes ces implications ?

Eric Meyer

# L'Europe et la retraite „à la carte”

L'Europe s'achemine vers la retraite „à la carte”. Le Parlement européen vient d'émettre un avis favorable à la recommandation de la Commission en faveur de la retraite flexible. Mais les projets de la Commission européenne supposent des modifications majeures aux lois nationales fixant l'âge du droit à la pension. En conséquence l'on prévoit un délai de deux ans pour que les Etats membres examinent les implications de l'entrée en vigueur des changements proposés.

## L'Italienne, le Danois et les autres...

Dans la Communauté européenne, l'âge „normal” de la retraite, celui qui est inscrit dans les régimes de sécurité sociale, s'échelonne sur une période de ... douze ans. Bref, mieux vaut être une Italienne qui peut prendre sa retraite à 55 ans, plutôt qu'un Danois qui, sauf cas particulier, doit attendre 67 ans.

Cependant, en règle générale, le droit à la pension de retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, c'est le cas en Belgique, en Grèce, en France, au Luxembourg et au Royaume-Uni. Les Luxembourgeois et les Hollandais (hommes et femmes confondus) se retirent de la vie active à 65 ans, les Irlandais et les Irlandaises à 65 ou 66 ans. En Italie, l'âge de la retraite est fixé par les conventions collectives, entre 60 et 65 ans pour les hommes et 55 et 60 ans pour les femmes. La République Fédérale d'Allemagne, quant à elle, a déjà mis en place un système de retraite flexible : les intéressés peuvent se retirer de la vie active à 63 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, sinon à 65 ans.

Cependant, dans pratiquement tous les pays de la Communauté, il existe des régimes fixant, pour certaines catégories de travailleurs, un âge de retraite inférieur à celui du régime général.

Ainsi, les handicapés, les travailleurs astreints à des tâches pénibles et insalu-



bres, les mineurs de fond, les sidérurgistes, les métallurgistes, ou encore les marins.

De toute évidence, les mesures qui visent à assouplir les modalités de départ à la retraite, répondent aux vœux des intéressés, surtout lorsqu'elles ne supposent aucune diminution des revenus. Mais, les impératifs économiques l'emportent aujourd'hui sur les facteurs psychologiques. Les dix millions d'Européens inscrits au chômage pèsent de plus en plus lourdement dans la balance.

On constate qu'un nombre important de mesures in-

staurant des systèmes de retraite anticipée ont été adoptées dans les Etats membres.

En l'absence d'une action convergente, les solutions retenues dans les Etats européens risquent de varier considérablement d'un pays à l'autre, alors même qu'elles tendent à réaliser des objectifs très voisins. Autant d'arguments qui plaident en faveur d'un mécanisme souple.

Le projet communautaire de retraite flexible à l'étude depuis plus de deux ans, se propose à la fois d'offrir une plus grande liberté dans le choix de l'âge de la retraite et de réduire partiellement-

les pressions sur le marché de l'emploi.

Le retraite flexible répond aux désirs des intéressés. Voilà qui devrait adoucir le choc que constitue toujours la cessation d'activité pour tous les salariés au sens de la législation nationale.

Cette solution implique que l'on trouve de nouvelles formules pour calculer le montant de la pension en fonction du nombre d'années de travail et de l'âge atteint au moment de la retraite. Il faudra aussi définir des compensations financières pour ceux qui choisiront un départ graduel se traduisant par un allongement progressif de loisirs au détriment des heures de travail.

Les recommandations communautaires prévoient en outre le droit d'exercer au moins une activité professionnelle, après la retraite, ainsi que des programmes de préparation pour les futurs retraités.

Quant aux conséquences de la retraite flexible sur l'emploi, elles seraient probablement plus positives que celles des mesures de préretraite. Elles permettraient notamment d'ajuster l'offre à la demande. Un mécanisme aussi souple permet de moduler les effets selon les besoins du moment.

En cas de chômage persistant et pour une période limitée on peut envisager de favoriser par des incitations financières l'avancement massif des départs à la retraite; inversement, dans une période de plein emploi, l'accent serait mis davantage sur la poursuite de l'activité professionnelle.

A court terme, on estime que la retraite flexible devrait être surtout profitable aux secteurs en déclin, tels que la sidérurgie et la pêche. Mais en fin de compte, c'est toute la population européenne qui bénéficiera d'un système permettant d'assurer une transition plus harmonieuse entre l'activité intense et l'oisiveté complète, sans nuire, à la puissance économique des Etats européens.

## Nombre de personnes de plus de 65 ans dans la Communauté en 1980 (moyenne annuelle en milliers)

Rép. Féd. d'Allemagne	9.551,1
Royaume-Uni	8.328,4
Italie	7.676,0
France	7.496,1
Pays-Bas	1.628,4
Belgique (1)	1.405,5
Grèce (1)	1.232,9
Danemark	738,1
Irlande (1)	361,3
Luxembourg (1)	49,0

Europe des Dix : environ 38,5 millions de plus de 65 ans soit quelque 14 % des 271 millions d'Européens.

(1) 1979

Source : réponse donnée par M. Richard, au nom de la Commission, à la question d'un parlementaire.

Adeline Baumann

## Zones d'emploi

La Commission des Communautés européennes a décidé de ne pas soulever d'objections à la création de „zones d'emploi” en Belgique.

Le projet belge a pour objet de créer des emplois dans de nouvelles P.M.E. de haute technologie dans des régions touchées par un chômage structurel important.

Les entreprises concernées bénéficieront d'une combinaison d'exonérations fiscales (impôt sur les sociétés, précompte immobilier et droit d'enregistrement) et d'une simplification des procédures administratives.

Le gouvernement belge avait modifié substantiellement ses propositions avant que la Commission ne prenne une décision. La Commission a noté que les modifications apportées limitaient le champ d'application et l'intensité de l'aide et réduisaient donc considérablement les risques de distorsion de la concurrence dans le Marché commun.

Les objectifs du projet belge (création d'emplois, développement de régions touchées par le chômage structurel, encouragement des P.M.E. dans les domaines de haute technologie) justifiaient les distorsions de concurrence et la Commission n'a dès lors pas élevé d'objections sur le principe du projet.

Mais la Commission s'est réservée le droit de prendre une décision finale en demandant au gouvernement belge de lui faire connaître, pour approbation préalable, chaque région où des zones d'emploi seront créées.

En tant que gardienne de l'intérêt communautaire, la Commission doit être convaincue que les distorsions de concurrence résultant de ces aides sont réduites au minimum et sont proportionnées à l'importance, du point de vue communautaire, des objectifs encouragés par l'aide.

## Flanders' Technology

Organisée sous la haute protection de Sa Majesté le Roi Baudouin, Flanders' Technology est une organisation émanant du ministre Gaston Geens, Président du Gouvernement de Flandre et patronnée par la Commission des Communautés Européennes.

Les nouvelles technologies qui aujourd'hui déjà façonnent un nouvel avenir industriel seront les vedettes d'un salon international qui aura lieu du 3 au 7 mai 1983 à Gand.

Flanders' technology montrera l'état de progression dans 11 domaines de l'innovation technologique : la micro-électronique, la biotechnique, les nouveaux matériaux, la télématique, la bureautique, la robotique, le secteur aéronautique et spatial, les nouvelles technologies d'énergie, la technologie médicale, l'agro-industrie et l'ingénierie.

Flanders' technology se veut un carrefour internatio-

nal pour les industriels, les chercheurs, les bailleurs de fonds et les pouvoirs publics. Il se veut également un tremplin pour le développement et la commercialisation des nouveaux produits.

Flanders' technology sera un lieu de rencontre privilégié pour l'offre et la demande des technologies de la troisième révolution industrielle. Outre son rôle purement commercial, Flanders' technology tient aussi à remplir son rôle d'informateur.

Au cours de nombreux séminaires, des spécialistes traiteront à fond les trois technologies de base et les sept technologies d'application de la troisième révolution industrielle. Des séminaires annexes étudieront les implications sociales, financières, d'exportation, du droit de propriété et de management des nouvelles technologies.

## Zones de développement et zones franches

Toutes modifications de la loi sur l'expansion économique et les aides aux P.M.E. envisagées par le gouvernement belge doivent être officiellement notifiées préalablement à la Commission et ces modifications ne peuvent être mises en œuvre avant que la Commission ne se soit prononcée à leur sujet.

Afin de surveiller l'application de ces aides, la Commission demande normalement des rapports annuels détaillés pour s'assurer que les objectifs énoncés soient atteints et empêcher que ces aides ne soient utilisées pour contourner les dispositions communautaires arrêtées pour d'autres types d'aide.

La Commission examine aussi toutes les implications régionales et sectorielles.

S'il ressort des rapports annuels ou de toute autre information qu'elle reçoit que l'aide a été détournée, la Commission peut décider la modification ou la suppression de l'aide.

Dans des cas extrêmes, si un gouvernement détournait l'aide ou ne satisfaisait pas aux conditions convenues, la Commission pourrait exiger le remboursement.

A propos des zones franches, la Commission considère qu'une distinction doit être faite entre les zones franches classiques et les autres.

Les premières permettent aux entreprises qui y sont établies d'être exonérées des droits de douane et des impôts indirects. Actuellement, les principales zones franches dans la CE sont l'aéroport de Shannon en Irlande, et les ports francs de Hambourg et de Copenhague.

Dans les autres cas il s'agit de zones ou régions dans lesquelles est accordée une exonération totale ou partielle de certains impôts ou droits.

Ces exonérations sont accordées en vue de promouvoir le développement de la région ou d'un secteur in-

dustriel déterminé ou servent à encourager l'implantation de nouvelles entreprises ou la création d'emplois. (*Questions parlementaires n° 1120/82 et 1246/82 de Mad. Lizin*).

## Pétrochimie européenne

Depuis 1975, la Communauté est confrontée à des capacités de production dépassant la demande pour les produits pétrochimiques de base (oléfines et aromatiques), les produits pétrochimiques intermédiaires (les grands monomères) ainsi que certains produits pétrochimiques thermoplastiques (polyéthylène, PVC, polystyrène, polypropylène).

La situation s'est détériorée après la deuxième crise du pétrole et a mis en cause l'équilibre de gestion de nombreuses installations pétrochimiques.

Aux termes d'échanges de vues avec les milieux concernés, des solutions pourraient viser à une réduction ordonnée de capacité.

En ce qui concerne l'emploi, les produits actuellement en surcapacité occupent entre 15 à 20.000 personnes. L'ajustement des capacités ne concernerait qu'une partie de ces emplois.

La Commission européenne est prête à engager les contacts appropriés pour faciliter la recherche de solutions équitables aux situations difficiles qui pourraient se présenter, notamment au plan social et régional.

La Commission ne pense pas que la concurrence extérieure ait représenté jusqu'à présent un facteur déterminant pour les difficultés du secteur. Il s'agit selon elle, d'évaluations trop optimistes de la part des entreprises quant aux perspectives de la demande, ce qui semble avoir conduit d'une part à des investissements excédentaires, d'autre part à une très forte concurrence sur le marché.

(*Questions parlementaires n° 274/82 de M. Glinne et n° 392/82 de Mad. Lizin*).

# LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ



## Le Japon sur la sellette européenne

Il est probable que les relations commerciales entre le Japon et la Communauté européenne vont occuper le devant de la scène, au cours des mois à venir. Il est significatif à cet égard que M. Shintaro Abe, depuis peu ministre japonais des Affaires Etrangères, ait choisi Bruxelles pour première étape de son premier voyage à l'étranger dans ses nouvelles fonctions.

Cette visite d'information — ainsi l'a-t-on qualifiée — lui a permis en janvier de s'entretenir avec M. Gaston Thorn, Président de la Commission européenne, ainsi qu'avec le Vice-Président Davignon. Tous deux lui ont confirmé que la Communauté est bien décidée à obtenir du Japon des changements dans sa politique d'importation et d'exportation.

Par ailleurs, en décembre dernier, les ministres des Dix ont décidé de poursuivre et d'intensifier l'instruction de la plainte déposée auprès des instances du GATT contre cette même politique japonaise. La Commission a décidé de son côté d'effectuer des contrôles sur trois produits japonais supplémentaires importés en Europe.

Sur cette toile de fond, la visite de M. Shintaro Abe à Bruxelles.

## Lecture sonore au Laser

Une technologie entièrement nouvelle de reproduction sonore a été perfectionnée par l'industrie européenne. Des systèmes de lecture sonore au laser pourraient remplacer dans le futur les équipements utilisant les disques traditionnels. La fabrication d'appareils équipés de ces nouveaux procédés est déjà en cours et ils commenceront à être commercialisés en mars 1983.

Les fabricants japonais, qui contrôlent 75 % de marché européen du son, ont également adopté cette nouvelle technologie. Mais pour éviter la prolifération des normes, comme ce fut le cas pour la vidéo, les fabricants européens ont accordé des licences de fabrication aux japonais. Pratiquement tous les composants utilisés pour ce nouveau procédé viennent d'entreprises de cinq des Etats membres.

Pour permettre à l'industrie européenne qui fabrique ce type d'équipement d'atteindre un niveau de production rentable dans la phase initiale et d'amortir un investissement élevé dans la recherche sans être éliminé du marché dès le début de la production par la concurrence japonaise, la Commission a proposé au Conseil une protection momentanée de l'industrie communautaire contre une concurrence excessive au niveau des prix.

## Vidéo-dumping ?

Les Japonais vendent leur magnéscope sur le marché européen à des prix de dumping : c'est ce qu'affirment les firmes ayant un intérêt commun dans la Vidéo 2000, qui viennent en conséquence de déposer plainte devant la Commission européenne. Celle-ci a immédiatement ouvert une enquête.

Les plaignants soulignent que les méthodes japonaises menacent déjà la rentabilité de l'industrie électronique européenne et qu'elles ont été la cause de licenciements. Ils accusent les fabricants japonais de magnétoscopes de tenter délibérément de les acculer à la faillite, en pratiquant des prix inférieurs aux coûts réels de fabrication. Au cours de la seule année 1982, ces prix ont diminué de 60 % et les importations de magnétoscopes japonais dans la Communauté ont augmenté de 150 % de 1980 à 1982.

Si la Commission européenne devait estimer fondées les accusations des plaignants, elle aurait la possibilité d'imposer des taxes spéciales sur les magnétoscopes japonais, de manière à compenser la différence de prix. Cependant, les enquêtes anti-dumping de ce genre nécessitent généralement plusieurs mois.

## Nouvelles aides européennes au développement

A quelques jours de Noël, la Commission européenne a décidé de distribuer une manne de quelque 4,5 milliards de FB à quatorze pays en voie de développement dits „non-associés”. Entendons par là qu'à la différence des pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes adhérant à la convention de Lomé, les 14 bénéficiaires ne sont liés à la Communauté européenne par aucun accord préférentiel. Les „non-associés” se trouvent principalement en Asie et en Amérique latine.

Plus de la moitié 2,8 milliards de FB du total de cette nouvelle tranche a eu pour bénéficiaires des pays d'Amérique centrale : Costa Rica, Honduras, Nicaragua, Haïti et République dominicaine. L'importance inhabituelle de cette somme s'explique par la décision du Conseil européen d'accorder une aide spéciale

aux pays de cette pays du monde particulièrement touchée par le sous-développement. L'aide européenne sera consacrée surtout au financement de projets de réforme agraire et de développement rural intégré. Haïti, avec une aide de 300 millions de FB pourra financer un projet-pilote agricole.

Les cinq pays membres du pacte Andin — Pérou, Bolivie, Equateur, Venezuela et Colombie — vont se partager 90 millions de FB pour la réalisation d'un projet régional de recherche agricole appliquée.

En Asie, cinq pays vont bénéficier d'un total de 1,4 milliard de FB. En tête des bénéficiaires se trouve la Thaïlande avec 610 millions de FB pour un projet d'irrigation dans le nord du pays. L'Indonésie recevra 510 millions de FB pour le développement de pêcheries rurales et pour une assistance technique à sa banque nationale. Enfin le Bangladesh, le Boutan et le Yemen du Sud se partagent 410 millions de FB.

A cette liste de bénéficiaires, il faut ajouter deux pays africains : l'Angola et le Mozambique : 232 millions de FB pour le développement de la pêche.

## Prix agricoles : 4,4 % de plus

„Continuité et progrès” : ainsi la Commission européenne a-t-elle défini l'esprit de ses propositions de prix agricoles pour la campagne 1983-84.

L'an dernier, les agriculteurs européens avaient obtenu une augmentation moyenne de 10,5 %. Cette année, si l'on suit la Commission, ils n'auraient que 4,4 %. En effet, M. Dalsager, commissaire européen à l'agriculture, a voulu tenir compte du fait que les revenus agricoles auraient augmenté l'an dernier de 5 % en moyenne. M. Dalsager estime même que, dans certains secteurs de production, un blocage des prix au niveau actuel eût été parfaitement justifié. Cependant, ajoute-t-il, il importe que les revenus agricoles, qui avaient diminué en valeur réelle de 1979 à 1981, puissent être maintenus à un niveau de stabilité.

Par ailleurs, le pourcentage adopté par la Commission le 21 décembre dernier, traduit la volonté de freiner certaines productions déjà fortement excédentaires. Cette volonté se manifeste également, dans une perspective à plus long terme, par l'application de „seuils de garantie” pour certains produits-clés et par l'extension de la notion de correspon-

sabilité des producteurs. On s'éloigne de plus en plus du principe de la garantie illimitée des prix, cause des excédents bien connus et dénoncés. Le „paquet” de la Commission comprend donc une réduction du prix d'intervention pour les produits laitiers, les graines de colza, les céréales, les tomates et le sucre, dont les plafonds de production ont été dépassés. Inversement, la Commission propose des augmentations supérieures à la moyenne (de 6 à 7,7 pour cent) pour certains produits méditerranéens (coton, tabac, poix, haricots et soja). Il s'y ajoute des mesures d'aide directe destinées à améliorer les revenus agricoles dans les régions méridionales de la Communauté.

Enfin, la Commission propose, tout en demeurant désireuse d'ajuster les augmentations de prix aux situations monétaires, une réduction des montants compensatoires positifs dont bénéficient le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Dernière question : combien tout cela coûterait-il au consommateur-contribuable européen ? Une augmentation de 2 % du coût des produits alimentaires, ainsi que 15,07 milliards de FB sur le budget communautaire 1983 et 29,2 milliards de FB sur le budget 1984.

## Environnement : Troisième programme d'action communautaire

Les Ministres de l'Environnement de la Communauté ont adopté en décembre dernier un nouveau programme d'action pour l'Environnement. Ce troisième programme formera le cadre des actions communautaires dans ce domaine jusqu'en 1986.

Au cours de leurs discussions, les Ministres ont souligné l'importance particulière de certains volets de cette politique. Des actions doivent être entreprises pour intégrer une dimension „environnement” dans d'autres domaines de la politique communautaire comme l'aide au développement ou à l'agriculture de la Communauté européenne. Le projet de directive relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement, qui a fait l'objet d'un premier examen, devra être mis en œuvre. Il faut aussi mener une action pour réduire les pollutions à la source, pour lutter contre la pollution de l'air, des eaux ou des sols. Enfin l'action communautaire devrait permettre de

résoudre des problèmes spécifiques comme celui du traitement et de l'élimination des déchets ou de la protection de l'environnement dans les régions méditerranéennes.

Tout comme dans les précédents programmes communautaires, l'attitude du „mieux vaut prévenir que guérir” est prévalente dans ce troisième programme. A ce propos, la directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement de grands projets comme les aéroports ou les autoroutes représente certainement un grand pas en avant. Elle prévoit l'harmonisation des normes d'évaluation des incidences sur l'environnement pour le choix d'un site ou du tracé d'une route.

On retiendra également la lutte contre la pollution des eaux. Une première directive avait été adoptée en 1981 concernant les rejets de mercure de l'industrie des chlorures alcalins. De nouvelles recherches et une série de directives devraient permettre de définir les limites de pollution des eaux de surface.

## Recherche dans l'agriculture

La Commission a proposé au Conseil un nouveau programme de coordination de la recherche en agriculture pour cinq ans. Le programme actuel se termine le 31 décembre 1983.

La Commission propose que pour la période 1984-88, que le programme soit concentré sur des activités étroitement associées autour de trois thèmes principaux qui sont :

- la préservation et l'utilisation des ressources naturelles de l'Europe, la terre, l'eau, le climat, les ressources humaines, et aussi l'économie d'énergie en agriculture.
- les problèmes structurels de plus en plus sérieux de l'agriculture communautaire, notamment les disparités régionales dans le revenu et le développement entre les régions méditerranéennes et le reste de la CEE.
- le besoin continu d'amélioration de l'efficacité de l'agriculture communautaire. C'est par exemple la diminution des coûts par unité de production ou l'amélioration de la qualité de la production végétale et animale par de meilleures méthodes sanitaires, alimentaires ou de reproduction.

## Bébé-phoques : les Ministres décident l'arrêt des importations

En effet, au cours de leur réunion quelques jours avant Noël, à Bruxelles, les Ministres de l'Environnement des Dix se sont mis d'accord pour autoriser les Etats membres à prendre les mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour restreindre les importations de peaux de certains bébés-phoques et des produits dérivés jusqu'au 1er mars 1983. A cette date, la Commission devrait proposer une mesure communautaire pour mettre fin aux importations dans la Communauté, après avoir examiné et pesé les différents instruments juridiques disponibles et consulté le Canada et la Norvège.

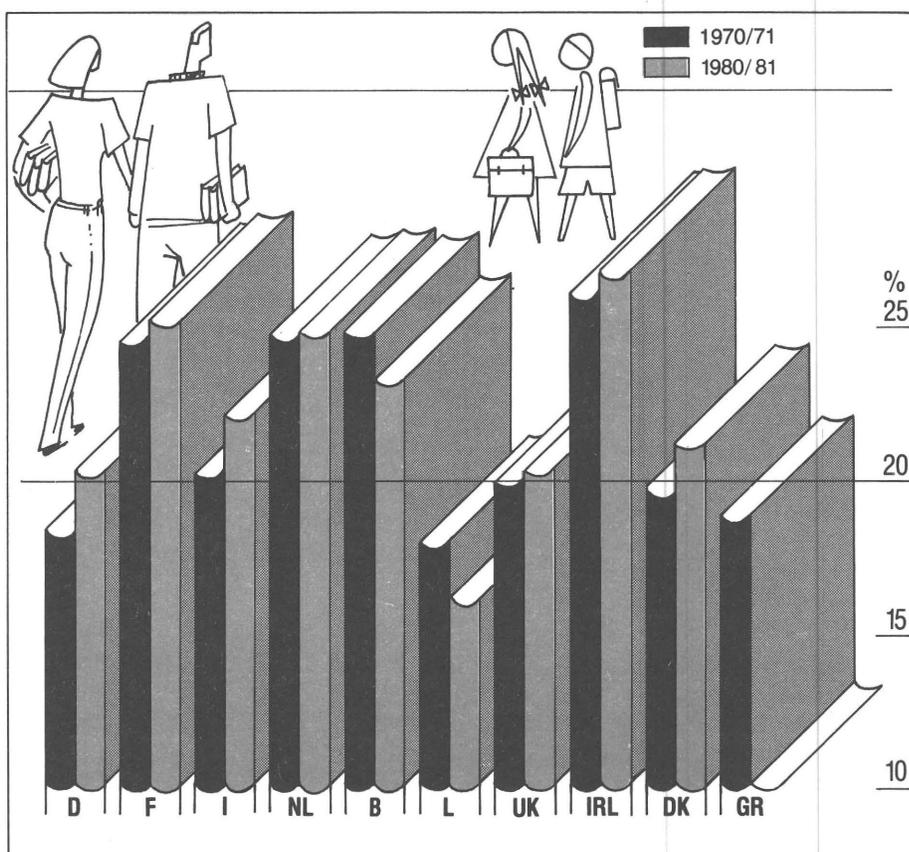
D'autre part, et dans le même temps, les gouvernements des Etats membres et la Commission examineront la proposition canadienne de création d'une convention internationale sur les phoques dans l'Atlantique nord et celle d'un comité international chargé d'enquêter sur les méthodes utilisées pour abattre les phoques. Ce comité devrait également évaluer quelles menaces font peser sur les espèces l'abattage annuel des bébés-phoques harpés et à capuchon.

Cet embargo intervient après que M. Stanley Johnson, député au Parlement européen, ait réussi à convaincre ses collègues de voter une résolution demandant l'interdiction des importations. Plus de cinq millions de lettrés de soutien avaient été envoyées au Parlement et à la Commission. Les peaux de bébés-phoques et les articles concernés (bibelots et autres) sont déjà interdits à l'importation aux Etats-Unis. On espère, par ces mesures que les chasseurs de phoques canadiens renonceront, face à la perspective de fermeture de leur marché le plus important, à leur „moisson" annuelle. C'est en effet au mois de mars que s'ouvre la chasse au Canada.

Toutefois certains Etats membres sont inquiets devant cette décision qui établit un précédent commercial qui pourrait entraîner des difficultés ultérieures puisqu'elle limite les importations pour des raisons morales. On s'inquiète également de la réaction éventuelle du gouvernement canadien qui, pour protéger ses exportations, pourrait prendre des mesures de rétorsion contre la flotte communautaire qui pêche au large des côtes canadiennes.

## Pourcentage d'écoliers et d'étudiants sur l'ensemble de la population

(Grèce : pas de chiffres disponibles pour 1980-81)



Source : Eurostat „Education et Formation" 2 - 1982.

## Bourses de la communauté pour la coopération dans l'enseignement secondaire

Afin d'encourager la coopération dans le domaine de l'éducation, la Commission attribue chaque année à des établissements d'enseignement supérieur des bourses pour le développement de programmes d'études communs à plusieurs Etats membres et des bourses d'études à des enseignants, chercheurs et administrateurs qui veulent se rendre dans d'autres pays de la Communauté.

Les premières sont destinées à soutenir des projets de coopération dans tous les domaines de l'enseignement supérieur et tous les sujets d'études impliquant une planification commune par des établissements situés dans deux Etats membres au moins. Ces projets peuvent être extrêmement variés : étudiants suivant des cours dans un autre pays, enseignants venant d'un établissement étranger pour donner une série de cours spécifiques ou élaboration d'un programme de cours qui

rentrera dans les programmes d'études des établissements concernés. La priorité va normalement à des programmes intégrés.

Depuis 1976/77, un total de 467 bourses ont été attribuées pour ces programmes d'études communs, dont 93, un chiffre record, pour la seule année scolaire 1982/83.

Le deuxième type de bourses, pour le personnel des établissements d'enseignement, est destiné à améliorer la coopération à la base et à encourager l'échange d'expérience et l'analyse d'aspects spécifiques du système d'enseignement secondaire des pays visités par les chercheurs, les enseignants ou les administrateurs. Le résultat de ces visites est présenté à la Commission sous forme de rapport. Ces bourses ne sont pas destinées à financer des recherches personnelles.

L'année dernière, la Commission a attribué 130 bourses d'études et un total de 544 depuis le début de ce programme en 1977/78.

M. Ivor Richard, commissaire chargé des Affaires sociales, a vanté les mérites de ce programme et selon lui „la politique communautaire dans ce domaine, dont le succès est prouvé même si on en parle peu, permet dans une large mesure d'élargir l'horizon de ceux qui sont en

train d'aider à définir le futur des Européens de demain".

De renseignements au sujet de ces bourses ainsi que les formulaires d'inscription peuvent être obtenus auprès du Bureau pour la Coopération dans le domaine de l'éducation, 51 rue de la Concorde, B-1050 Bruxelles. La date limite d'inscription pour les programmes d'études communs est fixée au 1er avril 1983 et pour les bourses d'études au 15 juin 1983.

## Café vert et traité de Rome

Les règles communautaires en matière de concurrence s'appliquent non seulement aux firmes européennes mais aussi à toute firme étrangère opérant sur le marché des Dix. Et une organisation de producteurs de café colombien s'est attiré les foudres de la Commission européenne pour avoir voulu limiter à certains torréfacteurs agréés par elle la vente de café vert. Les pratiques restrictives de ce genre sont interdites par l'article 85 du traité de Rome. Ce que la Commission a fait observer (vertement) aux Colombiens. Ceux-ci ont supprimé de leurs contrats de fournitures la clause incriminée et tout est rentré dans l'ordre.

## Défis et conciliation : le Budget communautaire 1983 est voté

La Communauté va se trouver confrontée à un nouveau défi budgétaire au début de cette nouvelle année : trouver une méthode de restitution budgétaire au Royaume-Uni et à la République fédérale allemande qui rencontre l'approbation du Parlement européen.

En effet, les Ministres des Finances des Dix ayant refusé les conditions posées par le Parlement pour l'adoption des transferts en question, celui-ci avait refusé, par 258 voix contre 79, de les voter. Les restitutions nettes à verser avant la fin de l'année se montaient à 38,68 milliards de FB pour le Royaume-Uni et 9,55 milliards de FB. Les députés européens avaient demandé que cet arrangement „ad hoc" soit le dernier de ce type et que des efforts soient entrepris pour redresser les déséquilibres fondamentaux existants entre les membres de la Communauté. Ils exigeaient également que le Parlement ait son mot à dire sur les fonds engagés.

Le lendemain de ce vote, les ministres de l'Economie et des Finances des Dix, après cinq heures de discussion, décidaient de ne pas contester la décision du Parlement et s'engageaient à rechercher une formule alternative dans les premiers jours de janvier. De son côté, Sir Geoffrey Howe, Chancelier de l'Echiquier britannique, déclarait que son gouvernement ne prendrait pas de mesures de rétorsion et ne refuserait pas de verser sa part du budget, mais il a ajouté que celui-ci pourrait perdre patience si aucune solution n'était trouvée avant la fin du mois de mars.

Dans le même esprit de bonne résolution pour la nouvelle année, le Conseil et le Parlement, qui partagent le pouvoir budgétaire, ont adopté le budget 1983 quelques jours avant Noël. Et ceci malgré l'opinion des Ministres qui estimaient que les augmentations votées par le Parlement dépassaient les montants permis. La somme arrêtée pour le budget communautaire 1983 se monte donc à 978,4 milliards de FB. C'est encore une fois l'agriculture qui se taille la part du lion avec 631,1 milliards de FB. Mais des fonds substantiels ont été accordés aux dépenses régionales 67,58 milliards de FB et aux dépenses sociales 67,12 milliards de FB. Les projets dans les domaines de la recherche, l'industrie et l'énergie recevront 25,16 milliards de FB et l'aide étrangère 44,46 milliards de FB.

M. Christopher Tugendhat, commissaire chargé du budget exprimait sa satisfaction après cette décision : „En 1983, et pour la première fois depuis des années, la Communauté européenne disposera d'un budget que la Commission pourra exécuter sans rencontrer de controverses".

## Circonstances atténuantes

La Commission européenne — c'est bien connu — ne badine pas avec certaines pratiques commerciales qui tendent à entraver la saine concurrence entre les grandes firmes opérant sur le marché européen. La filiale britannique de National Panasonic, le géant japonais de la Hifi, l'a appris à ses dépens : la Commission européenne lui a infligé une amende de plus de 20 millions de FB pour n'avoir pas compris que le marché commun est un et indivisible.

National Panasonic est la marque commerciale de la Matsushita Electrical Trading Company, qui exporte ses produits dans le monde entier. De 1976 à 1978,

pour des raisons qu'il serait oiseux de détailler ici, ces produits étaient meilleur marché au Royaume-Uni que dans les autres pays de la Communauté. L'un des importateurs de la marque en Grande-Bretagne voulut en profiter pour les ré-exporter sur le continent, les vendant au détail à meilleur prix. National Panasonic UK s'y opposa, menaçant de cesser de fournir le „coupable", dont les agissements risquaient d'avoir des effets bénéfiques pour le consommateur mais néfastes pour les bénéficiaires des distributeurs continentaux.

En se comportant de la sorte, National Panasonic se mettait en infraction avec l'article 85 du traité de Rome, qui n'admet pas que la Communauté soit découpée en tranches en fonction des intérêts commerciaux particuliers. D'où l'amende infligée par la Commission. Elle aurait été bien plus élevée, d'ailleurs, si Matsushita Electrical n'avait fait amende honorable : depuis le milieu de 1981, la firme japonaise veille scrupuleusement à ce que ses produits soient distribués en Europe selon les règles communautaires.

## Du zinc qui va coûter de l'or

Cinq entreprises de la Communauté se sont vu infliger une série d'amendes totalisant 40,7 millions de FB pour s'être livrés à des „pratiques commerciales restrictives" en ce qui concerne les produits de zinc laminé et d'alliages de zinc.

Les coupables désignés sont d'abord la Compagnie royale asturienne des mines (française) et la Rheinisches Zinkwalzwerk GmbH & Co. KG(RZ) - allemande, bien entendu. Ces deux sociétés avaient tenté de s'assurer le contrôle de leurs marchés nationaux respectifs en tentant d'imposer à leur distributeur belge une limitation de ses ventes dans certains pays.

Par la suite il s'avéra que le distributeur belge vendait quand même des produits de zinc sur le marché allemand. Les deux fabricants tentèrent alors de le forcer à mettre fin à ces ré-exportations.

Par ailleurs, un accord existait entre la Compagnie royale asturienne et Rheinisches Zinkwalzwerk, d'une part, et la Société des mines et fonderies de zinc de la Vieille Montagne d'autre part. Par cet accord, les signataires s'engageaient à se fournir mutuellement de grandes quantités de produits de zinc au cas où la production de l'un d'eux viendrait à baisser pour une raison quelconque, de telle sorte qu'il ne pourrait fournir son marché pendant une période indéterminée.

Enfin, en vertu d'un autre accord entre la Compagnie royale asturienne et deux producteurs de plus petite envergure, la première obtenait l'exclusivité pendant 15 ans de la fourniture de zinc tandis que les seconds s'engageaient à limiter leur production, leurs investissements et leurs programmes de recherche en échange de l'assurance d'avoir pour eux un tiers du marché français.

Tout cela, donc n'a pas été du goût de la Commission qui, après enquête, a décidé de sévir.

## Aménagement du temps de travail

La Commission vient de lancer un appel aux partenaires sociaux et aux gouvernements des Etats membres pour que des mesures urgentes soient prises pour réduire et aménager le temps de travail. Elle souligne en effet qu'il est peu probable que les taux de croissance des Dix puissent atteindre cette année les 3 ou 3,5 % nécessaires pour renverser la courbe toujours ascendante du chômage dans la Communauté (11 millions de personnes sont actuellement sans emploi). Il faut donc créer des emplois par un réaménagement du temps de travail.

La Commission voudrait reprendre des négociations avec les partenaires sociaux et entend faire de nouvelles propositions pour mettre sur pied une politique communautaire dans ce domaine. Dans le passé, de telles discussions n'ont jamais abouti car les employeurs estiment que la réduction du temps de travail doit être négociée par des conventions collectives alors que les syndicats soutiennent que l'industrie ne l'acceptera jamais sans une politique communautaire. La Commission espère toutefois que son mémorandum, adopté en décembre dernier, pourra servir de base à une nouvelle discussion. Ces pourparlers, selon la Commission auraient pour but éventuel de définir un objectif global pour une réduction du temps de travail individuel. Les partenaires sociaux négocieraient ensuite le détail des accords comme les salaires et la productivité.

Mais pour que l'aménagement et la réduction du temps de travail conduisent à la création d'emplois et à la reprise dans l'industrie, la Commission recommande un certain nombre de mesures d'accompagnement. Elles devraient inclure par exemple un plafond pour la compensation salariale et les

heures supplémentaires ainsi qu'une assistance financière à court terme pour aider l'industrie et les travailleurs à résoudre les problèmes initiaux.

Mais tout en suggérant un accroissement du travail en équipe et une introduction plus large du travail à temps partiel pour permettre une plus grande flexibilité, le mémorandum est clair : il ne devrait pas y avoir de „différences injustifiées" entre la condition des travailleurs à temps partiel et à temps plein. La Commission insiste pour que les Etats membres adoptent au plus vite le projet de directive sur le temps partiel qu'elle a transmise au Conseil. Cette directive prévoit en effet l'attribution de droits égaux aux travailleurs à temps plein et à temps partiel dans le cas de licenciement ou pour la formation et la promotion professionnelle ainsi qu'une égalité, en proportion des heures prestées, des salaires, des indemnités de licenciement et des allocations de retraite.

## Nouveaux accords sur les importations textiles

„Ces négociations sont un succès considérable". C'est ainsi que M. Peter Rees, Ministre du Commerce britannique qualifiait la conclusion de 26 nouveaux accords limitant les importations textiles de la Communauté en provenance du Tiers monde. Et il n'était pas le seul à reconnaître le mérite de la délégation de la Commission chargée de ces négociations délicates. La conclusion de ces accords a permis au Conseil des Ministres, lors de sa réunion en décembre dernier, de décider du maintien de la Communauté dans l'Accord „multifibres" (AMF). Mr. Krenzler, qui conduisait la délégation estime que l'industrie textile communautaire venait d'obtenir un „répit" de quatre ans.

Mais ce succès final clôture près d'un an de négociations difficiles, les pourparlers ayant été repris trois fois. Les difficultés sont venues essentiellement des pays fournisseurs les plus importants d'Extrême-Orient, et à leur tête Hong Kong. On a même pu craindre à certains moments que la Communauté pourrait se retirer de l'AMF, comme elle en avait fait la menace. „Une décision qui ferait plus de tort aux pays fournisseurs qu'à la Communauté" avait estimé la Commission, en ajoutant que „le retrait de la Communauté de l'AMF, qui régit 80 % des échanges internationaux

dans le textile, aurait compromis la totalité de cet accord".

Ainsi, avec la conclusion de l'accord avec la Corée du sud le 13 décembre, 26 accords avaient été obtenus. Le refus de l'Argentine est d'ordre politique plus qu'économique, selon M. Krenzler. Pour ce petit fournisseur les ministres de la Communauté ont prévus des mesures unilatérales qui pourront être appliquées si les importations menacent de dépasser les quantités de 1982.

Ces nouveaux accords, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 1983 pour une période de quatre ans, se traduisent par une réduction de quelques 7 % des importations des produits les plus vendus en provenance des fournisseurs „dominants". Ils prévoient également une réduction des taux annuels de croissance des importations venant de tous les fournisseurs du Tiers monde, de nouvelles dispositions pour éviter les fraudes et les brusques gonflements des importations et un mécanisme permettant de fixer de nouveaux plafonds.

## Fonds régional (4ème tranche 1982)

Dans le cadre de la 4ème tranche de concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), section sous-quota, la Commission européenne vient d'approuver la 4ème tranche pour 1982.

En Belgique, 20 projets d'investissements bénéficieront d'un cofinancement communautaire de 508 millions de FB.

Cinq entreprises situées en Flandre bénéficient ensemble du financement du FEDER pour un montant de 208,5 millions de FB.

Parmi celles-ci, une entreprise de la région de Turnhout. Elle va, grâce au financement de 102 millions, créer 125 emplois nouveaux.

Il s'agit de l'extension d'une unité de production, de développement et de distribution de matières premières de base et de médicaments conditionnés, ainsi que la création d'un centre de recherche en pharmacie et phytopharmacie.

A Hasselt, une entreprise qui va produire de la glycine, est financé par la C.E. pour un montant de 31 millions.

En vue de créer deux centres de séjour et de récréation nautique à Maaseik, et dans le cadre des investissements en infrastructures, la C.E. a marqué son accord pour participer au financement du projet à concurrence de 63,9 millions. Le FEDER a accordé à la région wallonne 299,5 millions.

Cette somme est destinée à financer plusieurs projets d'infrastructures, notamment dans les régions agricoles défavorisées.

Ainsi dans la commune d'Herstal la construction d'une centrale de traitement des déchets ménagers desservant 50 communes est cofinancée par le FEDER pour 76,5 millions de FB.

Dans la région de Charleroi plusieurs projets bénéficient de l'aide du FEDER : 45,5 millions de FB pour la création d'un centre touristique à Chapelle-lez-Herlaimont, 48,5 millions de FB à Souvret pour la construction sur les ruisseaux du Moulin, de Clairefontaine et de Noli-champs de 3 collecteurs d'eau usée en vue de leur épuration, 8,2 millions de FB pour l'amélioration et la reconstruction de la voirie du chemin n° 42 à Fayt-lez-Manage et Bois-d'Haine.

Au total, la Belgique a reçu du FEDER en 1982, 772 millions de FB (353,5 millions pour la Flandre et 418,5 millions pour la Wallonie).

La Belgique n'a cependant pas absorbé son quota. Le gouvernement Belge n'a pas introduit à temps un nombre suffisant de demandes de concours.

Le FEDER a ainsi permis de préparer le cadre nécessaire aux activités industrielles et de services créatrices d'emplois permanents. En 1982, le FEDER a contribué à sauvegarder 102 emplois et a participé à la création de 5.975 postes de travail permanent.

## La syndicalisation des „cols blancs” est cruciale, conclut un rapport de l'ISE

Un des phénomènes importants de l'après-guerre est l'augmentation du nombre des „cols blancs”, qui représentent maintenant près de la moitié de la main-d'œuvre en Europe occidentale. L'Institut syndical européen, un institut de recherche, d'information, de documentation et d'éducation créé en 1978 à l'initiative de la Confédération européenne des syndicats (CES) vient de publier un rapport sur la syndicalisation de ces travailleurs. Les 152 pages du rapport décrivent en détail la situation des „cols blancs” en Belgique, en République fédérale d'Allemagne, en France, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni.

### Des définitions différentes

Mais ce rapport souligne la difficulté de rassembler des statistiques globales dans

ce domaine, puisque les définitions des cadres varient d'un pays à l'autre. En effet, un certain nombre de pays attachent une très grande importance à ces questions de définition car elles influencent la représentation syndicale et les droits de négociations, indique le rapport. Par exemple en République fédérale d'Allemagne et en Italie, les employeurs ont tenté d'élargir la définition du cadre supérieur pour exclure un plus grand nombre d'employés des conventions collectives couvrant les autres travailleurs.

Dans d'autres pays, comme en Belgique, les employeurs ont essayé d'encourager la création d'une catégorie distincte pour les cadres dans les structures de négociations nationales. „Ceci est encore une stratégie pour restreindre la syndicalisation des cadres au moyen de la création d'une „troisième force” entre les employeurs et les syndicats, qui aurait sa propre définition, sa propre identité, son propre statut” déclare le rapport de l'ISE. Et il ajoute qu'en général les employeurs se sont montrés hostiles à l'extension de la syndicalisation des cadres. L'étude rapporte que dans plusieurs pays les employeurs pensaient qu'elle pourrait réduire le sérieux et la loyauté de ce type de personnel.

Le rapport souligne également „le changement profond” qui s'est produit dans l'emploi, les fonctions et le statut des cadres depuis la guerre. Leur nombre croissant, le personnel de gestion et d'administration est plus isolé des employeurs et sont devenus suffisamment coûteux pour faire l'objet de rationalisations. „En conséquence, les conditions de travail et la sécurité de l'emploi se sont détériorées. Avec l'aggravation de la crise économique des années 70, le chômage des cadres a augmenté de manière disproportionnée dans un certain nombre des pays étudiés”.

### Pris entre deux feux

Les cadres ont également été soumis à „une pression venant d'en bas”, déclare ce rapport. Des politiques salariales de solidarité, comme en Italie ou au Royaume-Uni, ont réduit les différences et donné la priorité à l'augmentation des bas salaires. Les pressions syndicales pour obtenir une plus grande égalité des revenus au moyen d'une imposition plus progressive ont elles aussi touché les employés à hauts revenus.

Mais le rapport explique que : „en réalité, c'est la crise économique plutôt que des politiques de redistribution des revenus qui a eu le plus grand impact sur les hauts salaires dans la plupart des pays; mais la tendance perçue vers une plus grande égalité a donné aux cadres des motifs d'inquiétude dans certains pays”.

### Une démarcation plus floue

La différence entre les cadres supérieures et les cols blancs — notamment le personnel de gestion — reste claire sur le plan légal ou celui des négociations, déclare le rapport, mais lorsqu'il s'agit des tâches exécutées, les différences ne sont plus aussi évidentes. D'autre part le rapport ajoute que la séparation entre ces groupes et les travailleurs manuels n'est plus aussi nette qu'auparavant. Dans le même temps, les différences à l'intérieur même de la catégorie se sont accentuées.

Enfin le rapport relève plusieurs obstacles à la syndicalisation des cadres. Parmi ceux-ci, le fait qu'un grand nombre d'entre eux travaillent dans de petites entreprises où ils ne voient pas l'intérêt d'une action collective. Un autre obstacle est l'attitude des employeurs. Mais il souligne l'importance que revêt la syndicalisation des cadres et, c'est là sa conclusion, „elle restera cruciale pour soutenir la force du mouvement syndical en général dans le futur”.

## M. Natali face à la presse : les problèmes des régions méditerranéennes

M. Lorenzo Natali, Vice-Président de la Commission chargé de l'information et de l'élargissement, a déclaré qu'il espérait voir bel et bien enterrées les théories et les idées d'une Europe qui progresserait à des vitesses différentes.

Il s'adressait ainsi à un groupe de journalistes de la presse agricole en novembre dernier à Athènes. Il a déclaré que les problèmes des régions méditerranéennes devaient être pris en compte dans les politiques communautaires, dans la ligne tracée par les „paquets méditerranéens” de 1978, ajoutant qu'une telle considération devrait favoriser l'intégration de ces régions.

M. Natali a également abordé la question des effets des taux d'inflation différentiels sur la Politique agricole commune (PAC); il a parlé du „prétendu” problème de l'huile d'olive, des politiques structurelles, et des programmes de développe-

ment intégré des régions méditerranéennes. Ces derniers, a-t-il expliqué, devraient permettre d'aider les régions qui jusqu'ici restent défavorisées et devraient représenter un effort pour doter la Communauté d'une politique structurelle plus efficace.

Quant à la question de l'huile d'olive M. Natali a déclaré que le coût de ce secteur s'avérera raisonnable, même dans une Communauté élargie à l'Espagne et au Portugal, si l'on tient compte du nombre d'exploitants concernés. A l'heure actuelle, ce secteur coûte 20,49 milliards de FB et comprend environ 1,4 millions d'exploitants. Mais dans une Communauté élargie à l'Espagne et au Portugal le nombre des exploitants atteindra quelques 3 millions et la Commission estime que ce secteur pourrait coûter 72,86 milliards de FB.

M. Natali a comparé ce secteur à celui des oléagineux dont le coût s'élève à 25,5 milliards de FB, au secteur laitier, avec 182,15 milliards de FB pour 2,5 millions de producteurs ou le secteur céréalier qui coûte plus de 91 milliards de FB pour 3 millions d'exploitants.

## La Commission veut établir un marché commun des combustibles nucléaires

Après plusieurs tentatives, la Commission a décidé d'aligner les règles communautaires qui régissent l'approvisionnement en matières nucléaires avec les réalités du marché et d'établir un véritable marché commun des combustibles nucléaires.

Le Vicomte Davignon, Commissaire chargé de l'Energie, a proposé d'apporter des changements importants au chapitre du Traité Euratom qui porte sur l'approvisionnement nucléaire. En effet, les dispositions de ce Traité, signé en 1957 alors que les échanges de matières nucléaires étaient extrêmement limités et que la capacité des centrales nucléaires était une fraction de leur capacité actuelle, sont maintenant dépassées. Cette situation a eu pour conséquence que le rôle de l'Agence d'approvisionnement de l'Euratom a été négligé et certains Etats membres ont conclu des accords

d'approvisionnement bilatéraux avec des tiers.

Les changements proposés donneraient à la Commission un pouvoir important lui permettant d'empêcher les Etats membres de signer des contrats allant contre le principe d'un marché commun et d'interdire toute restriction des transferts de matières nucléaires à l'intérieur de la Communauté a produit un résultat pratique : après „les conversations exploratoires” que M. Haferkamp et Davignon, Vice-Présidents de la Commission, auront prochainement à Tokyo et après le rapport qu'ils en feront les 21 et 22 février aux ministres des Affaires Etrangères des Dix, il y aurait lieu de tenir une réunion ministériel nippo-européenne.

## Trains de l'avenir

Comment améliorer à l'échelle de l'Europe la qualité du transport ferroviaire : c'est le sujet d'une série de recommandations que la Commission a adressée aux sociétés de chemins de fer des pays membres de la Communauté. Il s'agit, à l'issue d'une étude de marché, itinéraire par itinéraire, de définir un plan de coordination de tels services.

De l'avis de la Commission, un certain nombre de facteurs devraient être pris en considération lors d'une telle étude : ce sont ceux qui avaient été identifiés l'an dernier dans le cadre d'un „Programme d'action pour la coopération ferroviaire internationale” et notamment la fréquence des services, le recours à des vitesses élevées et aux techniques les plus modernes, la commodité des correspondances et un service „clientèle” de qualité supérieure.

La Commission recommande également que l'on n'oublie pas, dans un tel ensemble, l'augmentation du nombre des wagons-lits et des services rail-route.

Les sociétés nationales d'exploitation ferroviaire ont préparé une liste de 24 itinéraires internationaux sur lesquelles circuleraient des trains style TEE (tout le monde n'a pas des TGV). La Commission leur demande donc de tenir compte de ses recommandations lors de la mise en œuvre de leurs plans.

## Pour la petite industrie belge

La Banque européenne d'investissement a annoncé l'octroi à la Belgique d'un

prêt de 11,5 milliards de FB destiné au développement de la petite industrie dans les régions touchées par la crise économique. Il s'avère en effet que les petites et moyennes entreprises sont meilleures génératrices d'emplois, par rapport au capital investi, que les grandes industries.

Le prêt de la BEI, d'une durée de 10 ans, sera reçue par la Société nationale de crédit à l'industrie. Il s'ajoute à quatre prêts consentis en 1976, 1979, 1980 et janvier 1982 pour un montant total de 1,75 milliards de FB.

## Empêchement pour la pêche

L'élaboration d'une Politique commune de la pêche s'avère décidément des plus ardues.

Le 21 décembre dernier, lors de la réunion des ministres compétents des Dix, une proposition de compromis avait été présentée par la Commission, proposition qui semblait pouvoir rallier l'adhésion de tous. Malheureusement, le gouvernement danois ne parvenait pas à obtenir le feu vert du comité parlementaire spécial qui est chargé de surveiller son action dans le domaine communautaire. Il n'a donc pas été possible d'approuver la Politique commune avant le 31 décembre, date limite de l'ancien statut de la pêche.

Plusieurs pays membres ont donc été amenés à prendre des mesures de conservation au plan national, mesures qui ont reçu l'approbation provisoire de la Commission européenne, quand elles lui ont été notifiées.

Cependant, début janvier, de nouveaux efforts ont été entrepris pour sortir de l'impasse. Lors d'une conférence de presse donnée à Strasbourg, M. Genscher, ministre allemand des affaires étrangères, M. Elleman-Jensen, son homologue danois et M. Ortoli, vice-président de la Commission, ont indiqué qu'ils avaient bon espoir de réussir. M. Ortoli, pour sa part, pensait que l'accord serait réalisé fin janvier 1983.

# L'EUROPE ET VOUS

## Les problèmes des volontaires de la coopération

M. Ivor Richard, commissaire européen aux affaires sociales, s'est entretenu récemment avec une délégation de la Conférence régionale de l'Union des volontaires de la coopération au sujet des problèmes que ces derniers doivent souvent affronter à leur retour dans leur pays d'origine : prestations sociales, allocations chômage, etc. L'existence de tels problèmes, ont fait observer les délégués, constitue un obstacle au recrutement des volontaires de la coopération.

M. Richard a indiqué qu'il partageait ces préoccupations et que ses services seraient disposés à apporter un soutien technique à la recherche d'une solution, cela en collaboration avec les services de la coopération et du développement de la Commission et, bien entendu, en collaboration avec l'union des volontaires elle-même.

M. Richard s'est félicité de la décision de constituer un groupe commun d'étude composé des représentants de la Commission de l'Union des volontaires de la coopération.

Celle-ci représente 10.000 personnes appartenant tant à des organisations non-gouvernementales qu'à des organismes patronnés par l'Etat dans douze pays d'Europe. Leurs domaines d'activité sont principalement l'agriculture, l'éducation et l'aide sociale dans les pays du Tiers Monde.

## Le prix d'un timbre

Alors qu'ils n'étaient encore que six, les fondateurs de la Communauté européenne décidèrent d'appliquer aux lettres à destination des autres pays membres le même tarif postal que pour le courrier intérieur national. Lorsque la Communauté s'élargit, tous les nouveaux membres ne suivirent pas ce bon exemple. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les Six de la Communauté originelle continuent d'appliquer entre eux, bien entendu, le tarif

intérieur. Le Danemark l'applique à tous les pays de la Communauté sans distinction et il est le seul dans ce cas. L'Irlande et le Royaume-Uni continuent d'ignorer le tarif intérieur communautaire et les autres pays leur retournent la monnaie de leur pièce — ou plutôt de leurs timbres. Exceptions : le Danemark, déjà cité, ainsi que les Pays-Bas et le Luxembourg. L'Allemagne fédérale l'applique au Danemark et aux pays de la Communauté d'origine.

Arrêtons-nous ! On ne s'y retrouve plus ! La Commission a donc demandé récemment à tous les pays membre d'unifier leur tarif intra-communautaire. Certaines administrations postales répondent qu'il leur en coûterait trop cher. La Commission n'en croit pas moins que la chose est faisable.

## TVA et notes de frais

Les possibilités de déduire la TVA de certains frais professionnels sont extrêmement variables selon les pays. La Commission européenne propose d'harmoniser tout cela et elle a préparé une directive dans ce sens.

Les disparités actuelles, en effet, ne sont pas sans présenter de graves inconvénients, du point de vue communautaire. Tout d'abord, les sociétés des pays où le fisc est le plus libéral bénéficient d'un avantage injuste vis-à-vis de leurs concurrents des pays où l'on est plus strict. Ensuite, une partie de la TVA faisant partie des ressources propres de la Communauté, celle-ci a intérêt à faire la clarté dans ce domaine. Enfin, certains systèmes fiscaux donnent lieu à des abus : combien de voyages d'agrément ne sont-ils pas baptisés, à l'intention du fisc, „voyages d'affaire” ?

Aux termes de la proposition de directive élaborée par la Commission, il n'y aurait plus de déduction de la TVA pour l'achat de voitures de tourisme, à moins qu'elles ne soient destinées à la location. Plus de déduction non plus pour les voyages d'affaires. Enfin, les chevaliers de la note de frais

n'auraient plus la possibilité de déduire la TVA sur les notes d'hôtel et de restaurant, et plus que pour les réceptions à l'intention de relations d'affaire.

## La naissance „à l'européenne”

La coordination de la „recherche périnatale” — traduisons : l'étude de tous les phénomènes entourant la naissance — figure depuis 1978 dans le programme de recherche médicale communautaire.

A l'heure actuelle, deux projets sont en cours. L'un est le contrôle systématique des anomalies congénitales. Un nombre croissant de naissances (200.000 en 1980) ont été ainsi répertoriées sur la base de procédures normalisées.

L'autre projet concerne „Les critères de contrôle périnatal”. Dans les pays membres, une trentaine de cliniques y coopèrent étroitement en vue d'une généralisation de ces critères.

On peut prévoir de nouveaux développements dans ce domaine, à la suite d'une décision du Conseil des ministres en date du 17 août 1982. Cette décision prévoit un programme de recherche médicale dont une part importante sera consacrée à l'amélioration des méthodes prénatales, périnatales et postnatales.

## Une naissance laborieuse

Le 14 décembre dernier, le Parlement européen a approuvé après amendements le projet de directive élaboré par M. Vredeling, ancien membre de la Commission européenne, qui prévoit l'obligation pour les sociétés multinationales d'informer et de consulter le personnel de toutes leurs filiales en Europe avant toute décision pouvant affecter directement l'avenir de l'emploi. Cette approbation va permettre à la Commission de terminer l'élaboration d'un nouveau texte de proposition. Les grandes lignes en ont déjà été présentées au Parlement le 17 novembre

par M. Ivor Richard, successeur de M. Vredeling comme commissaire aux affaires sociales.

La Commission a entrepris de nouvelles consultations avec les représentants des syndicats et avec ceux du patronat. A la lumière de leurs avis, le texte définitif de la nouvelle proposition de „directive Vredeling” devrait être prêt d'ici à la fin mars. Le Conseil des ministres de la Communauté pourra alors en discuter en vue de l'adoption définitive.

## Un nouveau règlement autorisant les accords de spécialisation entre les PME

La Commission a adopté récemment un règlement en vue d'accorder une exemption des règles communautaires de concurrence aux accords de spécialisation conclus entre des petites et moyennes entreprises (PME). Les règles de concurrence établies à l'Article 85 du Traité de Rome interdisent en effet les pratiques concertées qui ont pour objet de limiter la production ou les marchés, à moins qu'elles ne contribuent à promouvoir le progrès technique ou économique, tout en réservant aux consommateurs une part équitable du profit qui en résulte.

Dans le cadre de ces accords de spécialisation entre PME, chaque entreprise convient de se limiter à produire certaines marchandises et de laisser les autres produits à d'autres entreprises ayant signé l'accord. Selon la Commission, de tels accords pourraient renforcer la concurrence. Et ceci car ils permettent aux PME de concentrer leurs efforts ce qu'elles peuvent faire le mieux et réaliser ainsi des économies. Ces accords leur permettront de soutenir avec succès la concurrence avec les grandes entreprises et pénétrer des marchés jusqu'ici inaccessibles.

Ce nouveau règlement (3604/82) est directement applicable dans les Etats membres à partir du 1er janvier 1983 pour une durée de 15 ans. Il remplace le précédent règlement introduit en 1972.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, Rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Rapport annuel d'Eurydice 1980/1981 — Le réseau d'information sur l'éducation dans la C.E., 23 p.
- Dispositions relatives à la scolarité obligatoire dans les Etats membres de la C.E., 22 p.
- Les marchés publics de fournitures dans la communauté européenne, Documentation européenne, 1982, 28 p.
- Une sélection d'instruments pour travailler vite et bien, Office des publications officielles des Communautés européennes, Bon de commande.
- La Communauté et les pays et régions de la Méditerranée, Le dossier de l'Europe, décembre 1982, 19/82, 8 p.
- Le dossier de l'Europe, Catalogue 1979-1982, décembre 1982, 20/82, 7 p.
- Une politique de l'éducation pour l'Europe, Documentation européenne, 4/1982, 33 p.
- Collège d'Europe, Programme de l'année académique 1983-1984.
- Brochure „Bourses et subventions”, Université Catholique de Louvain/Accords culturels/Financement de la recherche, Presses Universitaires de Louvain, 1982, 170 p., 150 FB (+ frais de port 30 FB) Halles Universitaires, Place de l'Université 1, 1348, Louvain-La-Neuve tél. 010/41.81.81, ext. 3824.
- Coexistence de l'entreprise publique et de l'entreprise privée dans l'économie européenne avec ses conséquences sur le fonctionnement du Marché commun et sur les échanges internationaux, Ligue Européenne de Coopération Economique, n° 56, 109 p., gratuit sur demande au secrétariat international de la LECE, tirage limité.
- Formation continue en entreprise et promotion professionnelle des femmes en République fédérale d'Allemagne, Résumé, 70 p., Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, (CEDEFOP), Bundesallee 22, D-1000 Berlin 15, Tél. (030) 88 10 61.
- L'Europe à Bruxelles, Centre d'Etudes et de Recherches Urbaines E.R.U., A.S.B.L., Rue Goffart, 80 1050 Bruxelles.

Le 25 janvier, une journée d'étude traitant de la 5<sup>e</sup> directive et la directive Vredeling a été organisée pour les étudiants des Facultés de Droit des Universités flamandes.



### EN VENTE

A la librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles et au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles.

- Fonds européen de développement régional, Septième rapport annuel (1981), Bruxelles/Luxembourg, 1982, 137 p., 380 FB + TVA.
- Recherches universitaires sur l'intégration européenne (12-1982) 466 p. 800 FB + TVA.
- Economie européenne (3 numéros par an) 800 FB + TVA.
- Supplément à Economie européenne : Série A „Tendances conjoncturelles” (11 numéros par an) 400 FB + TVA, Série B „Perspectives économiques — résultats des enquêtes auprès des chefs d'entreprise” (11 numéros par an) 400 FB + TVA, Série C „Perspectives économiques — résultats des enquêtes auprès des consommateurs” (3 numéros par an) 150 FB + TVA. Abonnement aux trois suppléments 950 FB + TVA, Abonnement à Economie européenne” et aux trois suppléments 1750 FB + TVA.

## Aides autorisées par la C.E.

La Commission européenne a, le 16 décembre 1982 autorisé le Gouvernement belge à octroyer des aides en faveur de Cockerill-Sambre et des forges de Clabecq.

Cockerill-Sambre pourra bénéficier d'une aide de 12 milliards de FB à condition de procéder à une réduction supplémentaire de ses capacités en produits laminés à chaud de 575.000 tonnes.

De plus un plan de restructuration révisé sera également soumis au plus tard le 31 mars 1983 à la Commis-

sion européenne, plan qui devra assurer la viabilité de l'entreprise.

En ce qui concerne le Forges de Clabecq, la Commission autorise le Gouvernement belge à procéder à une aide de 1,985 milliard de FB.

Mais toutes possibilités pour Clabecq de bénéficier de concours publics étant épuisées, la Commission fait valoir que cette entreprise devra rechercher dans les meilleurs délais des spécialisations de nature à mieux fonder sa rentabilité.

## Bourses de Recherche

Afin de soutenir la recherche universitaire dans le domaine de l'intégration européenne, la Commission des Communautés européennes attribue en juillet 1983, 20 bourses de recherche d'un montant maximum de 200.000 FB dont 3 bourses sont réservées à des recherches historiques sur les origines de l'Europe communautaire.

Les bourses sont destinées à de jeunes enseignants uni-

versitaires, assistants et professeurs en début de carrière qui poursuivent individuellement ou en équipe des recherches sur l'intégration européenne.

Le dépôt des candidatures doit se faire avant le 31 mars au plus tard. Pour tous renseignements complémentaires : Commission des Communautés européennes, Information universitaire 200 rue de la Loi, 1049 (Belgique) Tél. : 235.11.11.